

**COMPTES COMBINÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**RAPPORT
FINANCIER**
2018

Protéger et servir depuis 80 ans

**GROUPE
APICIL**

SOMMAIRE

	ASSURANCE DE PERSONNES	P. 4	7 ANNEXES COMPTE DE RÉSULTAT	P. 29
1	BILAN ACTIF	P. 6	7.1 Produits financiers nets de charges	P. 29
2	BILAN PASSIF	P. 7	7.2 Résultats exceptionnels	P. 29
3	ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	P. 7	7.3 Autres informations	P. 29
4	COMPTE DE RÉSULTAT	P. 8	7.4 Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie	P. 30
5	ANNEXES	P. 10	7.5 Compte de résultat technique de l'activité Vie	P. 31
5.1	Référentiel comptable et réglementaire	P. 10	7.6 Compte de résultat du secteur bancaire	P. 32
5.2	Faits caractéristiques de l'exercice	P. 10	7.7 Compte de résultat des autres activités	P. 32
5.3	Informations relatives au périmètre de combinaison	P. 10	7.8 Autres informations sectorielles	P. 33
5.4	Règles et méthodes comptables	P. 12	8 ANNEXES AUTRES INFORMATIONS	P. 34
5.5	Fiscalité	P. 17	8.1 Réserves de capitalisation	P. 34
6	ANNEXES BILAN	P. 19	8.2 Honoraires des commissaires aux comptes	P. 34
6.1	Écart d'acquisition	P. 19	8.3 Événements postérieurs à la clôture	P. 34
6.2	Actifs incorporels	P. 19	8.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante à raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées	P. 35
6.3	Placements des entreprises d'assurance	P. 19	8.5 Périmètre	P. 35
6.4	Placements des entreprises bancaires	P. 20		
6.5	Placements représentant les engagements en unités de compte	P. 20		
6.6	Placements des autres entreprises	P. 20		
6.7	Titres mis en équivalence	P. 21		
6.8	Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	P. 21		
6.9	Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	P. 21		
6.10	Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	P. 22		
6.11	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	P. 22		
6.12	Autres créances	P. 22		
6.13	Autres actifs	P. 23		
6.14	Compte de régularisation – Actif	P. 23		
6.15	Capitaux propres du Groupe	P. 24		
6.16	Passifs subordonnés	P. 24		
6.17	Contribution des entreprises combinées aux capitaux propres part du Groupe	P. 24		
6.18	Provisions techniques	P. 25		
6.19	Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires	P. 26		
6.20	Provisions pour risques et charges	P. 26		
6.21	Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	P. 26		
6.22	Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	P. 26		
6.23	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	P. 27		
6.24	Autres dettes	P. 28		
			RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	P. 36
			9 COMPTES ANNUELS ARS 2017	P. 38
			10 COMPTES ANNUELS ARS 2017	P. 41
			11 AGIRA RETRAITE DES SALARIÉS	P. 44
			11.1 Bilan actif tous fonds	P. 44
			11.2 Bilan passif tous fonds	P. 45
			11.3 Comptes de résultats tous fonds	P. 46
			12 AGIRA RETRAITE DES CADRES	P. 48
			12.1 Bilan actif tous fonds	P. 48
			12.2 Bilan passif tous fonds	P. 49
			12.3 Comptes de résultats tous fonds	P. 50

ASSURANCE DE PERSONNES

1	Bilan actif	P.6
2	Bilan passif	P.7
3	Engagements reçus et donnés	P.7
4	Compte de résultat	P.8
5	Annexes	P.10
6	Annexes – bilan	P.19
7	Annexes – compte de résultat	P.29
8	Annexes – autres informations	P.34



1 BILAN ACTIF

en K€

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
Écarts d'acquisition	5 404	1 808	3 596	0
Actifs incorporels	60 786	44 281	16 504	12 754
Portefeuille de contrats				
Autres	60 786	44 281	16 504	12 754
Placements des entreprises d'assurance	8 539 528	33 898	8 505 630	8 284 918
Terrains et constructions	209 280	17 702	191 578	241 705
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	7 400	6 032	1 368	2 082
Autres placements	8 322 848	10 164	8 312 684	8 041 132
Placements représentant les engagements en unités de comptes	4 157 752		4 157 752	4 391 652
Placements des entreprises du secteur bancaire	2		2	2
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0		0	0
Autres placements	2		2	2
Placements des autres entreprises	103 389	366	103 023	116 068
Titres mis en équivalence	7 458		7 458	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	297 275		297 275	290 074
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	424 476	15 084	409 392	466 790
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	6 167		6 167	6 548
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	264 082		264 082	226 810
Autres créances	155 221	0	155 221	205 378
Autres actifs	14 089	8 662	5 427	6 024
Immobilisations corporelles	14 089	8 662	5 427	6 024
Autres				
Impôts différés – actif	7 216		7 216	18 272
Comptes de régularisation – actif	177 290		177 290	158 468
Frais d'acquisitions reportés	59 600		59 600	37 427
Autres	117 690		117 690	121 041
Différence de conversion	572		572	2 125
Total Actif	14 220 708	104 100	14 116 608	14 185 884

2 BILAN PASSIF

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres du groupe	1 139 763	1 102 356
Capital social et fonds équivalents	19 910	19 910
Primes	101 195	100 029
Réserves combinées	980 850	941 567
Résultat combiné	37 809	40 850
Autres		
Intérêts minoritaires	0	0
Réserves combinées minoritaires	0	0
Résultat minoritaire	0	0
Passifs subordonnés	152 992	150 949
Provisions techniques brutes	8 090 302	7 850 494
Provisions techniques vie	6 988 413	6 812 058
Provisions techniques non-vie	1 101 889	1 038 436
Provisions techniques en UC	4 166 477	4 405 755
Provisions pour risques et charges	40 193	45 938
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	239 226	259 296
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	80 801	69 154
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	19 208	49 187
Autres dettes	184 602	249 390
Impôts différés – passif	0	0
Comptes de régularisation – passif	3 044	3 364
Total Passif	14 116 608	14 185 884

3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en K€

	2018	2017
Engagements reçus	392 330	263 268
Engagements donnés	138 596	24 684
Avals, cautions et garanties de crédits	1 792	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	837	2 209
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 901	
Autres engagements donnés	133 066	22 475
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires	196 927	168 221
Valeurs remises par des organismes réassurés		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou unions		
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		

4 COMPTE DE RÉSULTAT

en K€

	31/12/2018				
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Activités bancaires	Autres activités	Total 2018
Primes émises	1 213 012	1 193 081			2 406 094
Variation des primes non acquises					
Primes acquises	1 213 012	1 193 081			2 406 094
Produits d'exploitation bancaire			8 081		8 081
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				7 218	7 218
Autres produits d'exploitation	5 947	44 610		8 920	59 478
Produits financiers nets de charges	32 204	-122 680		273	-90 203
Total des produits d'exploitation courants	1 251 163	1 115 011	8 081	16 412	2 390 667
Charges des prestations d'assurance	-1 138 622	-879 618			-2 018 240
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	8 921	-9 969			-1 048
Charges d'exploitation bancaire			-4 199		-4 199
Charges des autres activités				-10 990	-10 990
Charges de gestion	-177 077	-112 658	-4 851		-294 586
Total des charges d'exploitation courantes	-1 306 778	-1 002 245	-9 050	-10 990	-2 329 063
Résultat de l'exploitation courante	-55 615	112 766	-969	5 421	61 603
Autres produits nets					-4 551
Charges nettes du Fonds social					-9 397
Résultat exceptionnel					651
Impôts sur les résultats					-10 795
Résultat net des entreprises intégrées					37 511
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					298
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					0
Impôts différés premier exercice					
Résultat net de l'ensemble consolidé					37 809
Intérêts minoritaires					0
Résultat net (part du groupe)					37 809

en K€

	31/12/2017				
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Activités bancaires	Autres activités	Total 2017
Primes émises	1 229 874	1 138 909			2 368 783
Variation des primes non acquises					
Primes acquises	1 229 874	1 138 909			2 368 783
Produits d'exploitation bancaire			3 783		3 783
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				9 661	9 661
Autres produits d'exploitation	5 433	48 250		502	54 185
Produits financiers nets de charges	25 344	497 404		-90	522 658
Total des produits d'exploitation courants	1 260 651	1 684 563	3 783	10 073	2 959 071
Charges des prestations d'assurance	-1 112 426	-1 496 232			-2 608 658
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-2 881	-3 240			-6 121
Charges d'exploitation bancaire			-943		-943
Charges des autres activités				-8 359	-8 359
Charges de gestion	-176 985	-101 738	-2 129		-280 853
Total des charges d'exploitation courantes	-1 292 292	-1 601 211	-3 072	-8 359	-2 904 935
Résultat de l'exploitation courante	-31 641	83 352	710	1 714	54 136
Autres produits nets					-4 378
Charges nettes du Fonds social					-9 103
Résultat exceptionnel					9 177
Impôts sur les résultats					-8 982
Résultat net des entreprises intégrées					40 850
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence					0
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					
Impôts différés premier exercice					
Résultat net de l'ensemble consolidé					40 850
Intérêts minoritaires					
Résultat net (part du groupe)					40 850

5 ANNEXES

L'ensemble des éléments chiffrés présentés dans le bilan, les comptes de résultats et les annexes sont exprimés en milliers d'euros.

5.1 Référentiel comptable et réglementaire

La réalisation de comptes combinés est obligatoire pour les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale, les Institutions de Prévoyance, les entreprises régies par le Code des assurances et les Mutuelles ou unions de Mutuelles relevant du livre II du Code de la mutualité.

Les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application des dispositions des articles L.931-34 du Code de la sécurité sociale et L.345-2 du Code des assurances.

Les comptes combinés du Groupe APICIL ont été établis conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables et de la législation française définies par l'arrêté du 03 février 2004 portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 07 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances, le Code rural et le Code de la sécurité sociale, modifié et complété par les règlements CRC n°2001-01, n°2002-08, n°2004-05, n°2004-10, n°2004-17, n°2007-08, n°2008-05, n°2008-14, n°2015-09 et n°2016-05.

5.2 Faits caractéristiques de l'exercice

5.2.1 Changements de dénomination sociale

À effet 1^{er} janvier 2019, plusieurs changements de dénomination sociale ont eu lieu :

- APICIL Assurances devient APICIL Épargne
- La Mutuelle MICILS devient APICIL Mutuelle

Ces changements s'inscrivent dans le cadre du projet de marques du Groupe, qui vise à identifier la marque du Groupe ainsi que les marques «filles», qui portent également le nom APICIL mais auquel est adjoint le métier.

5.2.2 Fusion absorption d'APICIL Invest par GRESHAM Banque

Dans le cadre du projet Défis 2020, APICIL Invest SA a fait l'objet, en date du 1^{er} janvier 2018, d'une fusion par absorption au sein de la SA GRESHAM Banque, dont APICIL Prévoyance détient 100 % des titres.

5.2.3 Partenariat avec Crystal Partenaires

Le 25 octobre 2018, APICIL Prévoyance a cédé 51,01% de la SAS PROFINANCE à la SAS GROUPE CRYSTAL – EXPERT & FINANCE.

Par la suite, le 14 décembre 2018, APICIL Prévoyance est entrée dans le capital de la SAS Crystal Partenaires (société détenue par la SAS GROUPE CRYSTAL – E&F) à hauteur de 33,33%.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre plus large d'un partenariat entre les Groupes APICIL, OFI et CRYSTAL, réunis sous forme de consortium, en vue de l'acquisition de FINAVEO en 2019.

FINAVEO & Associés compte parmi les leaders des plateformes bancaires pour les compte-titres, PEA et PEA-PME auprès des CGP (1,5 milliard d'euros d'encours, 1000 clients CGP, 23 salariés). L'opération permettrait, sous réserve d'approbation par les autorités de tutelle, de donner naissance à un acteur de référence dans le domaine des plateformes dédiées aux CGP.

5.2.4 Cession interne des titres de Courtage & Systèmes

Le 1^{er} novembre 2018, APICIL Prévoyance a cédé 100 % des actions de la SAS Courtage & Systèmes, dédié au métier épargne, à APICIL Épargne en vue d'une fusion par Transfert Universel de Patrimoine (TUP) au 1^{er} janvier 2019 de la société de courtage au profit d'APICIL Épargne.

5.2.5 Vente de l'immeuble de la SCI Joannès Carret

Le 29 mars 2018, la SCI Joannès Carret a levé par anticipation l'option d'achat de son crédit-bail immobilier auprès de HSBC et Crédit Agricole, les crédits-bailleurs. Elle a procédé immédiatement à la vente de l'immeuble auprès d'un tiers. La SCI a été liquidé le 31/12/2018 et a distribué son résultat à ses associés (19,2M€).

5.3 Informations relatives au périmètre de combinaison

En application du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises, régies par le Code des assurances et des Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale régies par le Code de la sécurité sociale, le périmètre de combinaison du Groupe APICIL est constitué par l'ensemble des entreprises qui sont soit combinées entre elles, soit consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

5.3.1 Entreprises combinées

Aux termes de l'article L. 345-2 du Code des assurances : « Lorsque au moins deux entités parmi les entreprises mentionnées à l'article L. 310-1 ou à l'article L. 310-1-1, les sociétés de groupe d'assurance définies à l'article L. 322-1-2, les compagnies financières holding mixtes définies à l'article L. 517-4 du Code monétaire et financier, les Mutuelles et les Unions régies par les dispositions du livre II du Code de la mutualité ainsi que les unions mutualistes de groupe définies à l'article L. 111-4-2 du même code, les Institutions de Prévoyance, les unions d'Institutions de Prévoyance et les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale régies par le titre 3 du livre 9 du Code de la sécurité sociale ou par l'article L. 727-2 du Code rural consti-

tuent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles établit et publie des comptes combinés. Pour ces entités, l'obligation d'établir des comptes combinés se substitue à l'obligation d'établir des comptes consolidés ou combinés en cas d'existence d'un groupe consolidé ou combiné au sein du périmètre de combinaison. »

Les Institutions de Prévoyance, APICIL Prévoyance et A2VIP, et les Mutuelles, APICIL Mutuelle, INTÉGRANCE, MIEL, MBTP SE, et MBTP Nord sont membres de la SGAPS APICIL. Elles sont signataires à ce titre de la convention d'affiliation qui dispose notamment que la SGAPS APICIL a pour objectif :

- de nouer et de gérer des liens de solidarité financière importants et durables ;
- d'établir et de conduire la politique commerciale des organismes affiliés ;
- de définir les axes de la politique de communication au sein du Groupe ;
- d'établir la politique de tarification, la politique de prise et de partage de risques des organismes affiliés ainsi que les politiques en matière de cession et d'acceptation en réassurance ;
- de définir les principes et les orientations en matière de gestion financière ;
- de veiller à ce que chaque organisme affilié soit en mesure d'assurer ses obligations réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs entités ont entre elles, soit des dirigeants communs, soit des membres de conseil d'administration communs.

Les Institutions de Prévoyance : APICIL Prévoyance et A2VIP, et les Mutuelles : APICIL Mutuelle, INTÉGRANCE, MIEL, MBTPSE, et MBTP Nord sont membres, directement ou indirectement (via UMIGA), de l'association de gestion APICIL Gestion. Ils partagent ainsi, en tout ou partie, des moyens généraux du Groupe APICIL tant en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens techniques.

En complément, les entités ont établi entre elles un comportement commercial, technique et financier commun. Suivant les organismes du périmètre de combinaison ces aspects sont renforcés par l'existence d'agences communes, et/ou la distribution de produits en partenariat, et/ou l'adhésion à l'association ACTIL (tiers payant), et/ou l'adhésion à l'association ASACS (contrats ACS), et/ou l'adhésion à l'UGM Unalis, et/ou l'adhésion au GPP Adeis, et/ou une approche coordonnée sur Solvabilité 2.

Enfin, la Mutuelle MIEL est substituée par APICIL Mutuelle depuis le 1^{er} janvier 2016.

5.3.2 Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entités comprises dans le périmètre de combinaison. Les entreprises, dont le Groupe APICIL qui détient le contrôle exclusif, sont intégrées globalement.

APICIL Épargne, société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances, est consolidée par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL Prévoyance. Cette dernière détient à la clôture de l'exercice, 100 % du capital de l'entreprise d'Assurance.

APICIL Life, société anonyme à conseil d'administration régie par le Code des assurances, est consolidée par intégration globale du fait des liens capitalistiques qui la lie à APICIL Prévoyance par l'intermédiaire d'APICIL Épargne. Cette dernière détient à la clôture de l'exercice, 100 % du capital de l'entreprise d'Assurance. APICIL Life est une société Luxembourgeoise avec une succursale en France.

GRESHAM, société anonyme à conseil d'administration régie par le Code des assurances, est détenue à 100 % par APICIL Prévoyance. Elle est consolidée par intégration globale.

GRESHAM Banque, société anonyme à conseil d'administration régie par le Code monétaire et financier est détenue à 100 % par APICIL Prévoyance. Elle est consolidée par intégration globale.

APICIL Asset Management, société anonyme à conseil d'administration, a une activité de gestion de portefeuille. Elle est détenue à 99,98 % par GRESHAM Banque et à 0,02 % par APICIL Prévoyance et GRESHAM. GRESHAM Asset Management est consolidée par intégration globale.

Infoplacement.fr, société par actions simplifiée, s'occupe de la promotion et de la publicité des sociétés du sous-groupe GRESHAM. Elle est consolidée par intégration globale, détenue par GRESHAM à hauteur de 95 % et par GRESHAM Banque à hauteur de 5 %.

GRESHAM Immobilier SNC est détenue par APICIL Prévoyance à hauteur de 95 % et par GRESHAM Banque à hauteur de 5 %. Elle est consolidée par intégration globale.

La SCI BAUME IMMOBILIER est une SCI détenue à 100 % par GRESHAM. Elle détenait à son actif l'immeuble de bureaux parisien où sont installés les sièges sociaux et les équipes administratives des sociétés du sous-groupe GRESHAM. Elle a cédé son unique actif immobilier début 2017. Elle est consolidée par intégration globale.

APICIL PRECI, société par actions simplifiée, détenue à 100 % par APICIL Prévoyance est consolidée par intégration globale.

Courtage & Systèmes, société par actions simplifiée, détenue à 100 % par APICIL Épargne est également consolidée par intégration globale.

ProFinance, société par actions simplifiée, cabinet de courtage détenu à 48,99 % par APICIL Prévoyance est consolidée par mise en équivalence. Il s'agit d'une variation de périmètre avec évolution de la méthode de consolidation, car cette société était auparavant intégrée globalement.

Sont sorties naturellement du périmètre de consolidation :

- La SCI Joannès Carret, liquidée au 31 décembre 2018, suite à la cession de son actif immobilier ;
- APICIL Invest, fusionnée avec GRESHAM Banque.

À l'inverse, la SAS Crystal Partenaires, détenue à 33,33 % par APICIL Prévoyance est consolidée par mise en équivalence.

5.3.3. Entreprises exclues du périmètre de combinaison

Les institutions de retraite complémentaire du Groupe APICIL sont exclues du périmètre. Elles font l'objet de comptes consolidés établis par les Fédérations AGIRC et ARRCO.

L'association APICIL Gestion (association loi 1901 qui gère les moyens généraux des entités historiques sans moyens propres du Groupe APICIL), l'association ACTIL (gestion du tiers payant), l'association ASACS (gestion de l'aide à la complémentaire santé) et l'association UPEMO (association qui gère les moyens généraux des mutuelles MBTP SE et MBTP Nord) sont exclues du périmètre de combinaison, car leurs résultats sont enregistrés pour leur quote-part dans les comptes individuels des entreprises combinées. D'autre part, ils ne disposent pas d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés. Ce cas d'exclusion est prévu par l'article 1011 du règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison applicables aux entreprises d'assurances.

L'Union des Mutuelles du Groupe APICIL, UMIGA, a également été exclue du périmètre de combinaison. Son compte de résultat n'est constitué que d'éléments déjà pris en compte dans les entités du Groupe. Il en va de même des principaux éléments de son bilan.

Les SCI de placement détenues par les entités combinées sont exclues du périmètre de combinaison pour les raisons suivantes :

- elles sont détenues pour la représentation des engagements techniques d'assurances du Groupe ;
- leurs résultats sont constatés dans l'exercice dans les résultats des entreprises combinées.

Là encore, il s'agit d'un cas d'exclusion prévu par l'article 1011 du règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les entités du Groupe détiennent dans leurs portefeuilles des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières dédiés en représentation de leurs engagements d'assurance. Il ne s'agit pas de participations stratégiques. Leur exclusion du périmètre de combinaison n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

Enfin, en vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés. Certaines participations répondant à ces critères ne sont pas consolidées (notamment APICIL SERVICES PROTECTION SOCIALE, SR LE CLUB SPREADRESEARCH, SUPPORTFI FUNDSHOP). Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers combinés.

5.3.4. Définition des autres activités

Sont classées en autres activités :

- les activités hors groupe d'APICIL PRECI (opérations de courtage) ;
- les activités hors groupe de Courtage & Systèmes (opérations de courtage) ;
- les activités hors groupe de APICIL Asset Management (activité de gestion de portefeuille) ;
- les activités hors groupe de GRESHAM Immobilier ;
- les résultats hors groupe provenant de la location des immeubles d'exploitation.

5.3.5. Définition des activités bancaires

Par ailleurs depuis 2016 et compte-tenu de l'entrée de GRESHAM Banque dans le Groupe APICIL, une activité est identifiée dans le compte de résultat dans la colonne « Activités bancaires ».

5.4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.4.1. Méthodes de combinaison

La combinaison est une agrégation des comptes, après retraitements d'homogénéisation et élimination des comptes réciproques des entreprises constituant le Groupe combiné.

Pour les entreprises combinées, l'agrégation consiste en une addition du patrimoine et du résultat des entités. Le fonds d'établissement correspond alors au cumul des fonds et capital social de ces entités.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes combinés l'intégralité du patrimoine et des comptes de résultats de l'entité intégrée en faisant apparaître la part dans les capitaux propres et dans le résultat des intérêts du Groupe et des intérêts des associés minoritaires.
- la mise en équivalence lorsque le pourcentage de participation est supérieur à 20 % mais n'est pas majoritaire (influence notable). Les titres détenus sont alors substitués par la quote-part de capitaux propres, y compris le résultat, détenue par le Groupe.

5.4.2. Date de clôture des exercices des entités combinées

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

5.4.3. Méthodes préférentielles

Le Groupe applique les méthodes suivantes considérées comme préférentielles :

- les coûts et prestations de retraites, ainsi que les prestations assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite, couverture médicale, prestation de maladie et prévoyance...)

au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge du groupe combiné, sont provisionnés et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés ;

- le Groupe n'a pas retraité les provisions d'assurances Vie comptabilisées dans les comptes sociaux pour les besoins de la combinaison. Néanmoins, la méthode préférentielle préconisée dans le règlement 2000-05 est respectée, les taux d'escompte retenus pour actualiser les provisions étant en effet au plus égaux aux taux de rendements prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

5.4.4. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence les éléments du résultat courant et le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel exprime le résultat réalisé en raison des événements non récurrents, qui ont pris naissance au cours de l'exercice, dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise.

5.4.5. Méthodes et règles d'évaluation

5.4.5.1. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à la valeur d'utilité à la date d'acquisition. Le principe de la valeur d'utilité n'interdit pas que les valeurs comptables puissent être représentatives de celle-ci.

Au cas d'espèce pour les acquisitions réalisées en 2015 et 2016, les valeurs comptables des entreprises acquises étaient représentatives de la valeur d'utilité à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues lors de l'acquisition. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit au passif des comptes consolidés au niveau des provisions pour risques et charges. Il est rapporté au résultat, selon un plan de reprises de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Nous avons constaté cette année deux nouveaux écarts d'acquisition positifs de 2,8 M€ pour Courtage & Systèmes et 0,8 M€ pour Crystal Partenaires.

5.4.5.2. Écarts d'évaluation

Fonds de commerce

Lors de l'acquisition des titres de ProFinance SA, un écart d'évaluation, affecté en fonds de commerce, a été constaté pour 7,7 M€, compte tenu de la valeur estimée de la clientèle. Celui-ci

était déprécié pour 4 M€. Compte tenu de la cession de 51,01% des titres en 2018, le fonds de commerce a désormais une valeur nette comptable de 1,8 M€.

Engagements de tables

Lors de l'acquisition des titres GRESHAM Holding, un passif a été reconnu pour 9,4 M€, représentant l'écart entre les provisions mathématiques constituées dans les comptes sociaux de la compagnie d'assurances GRESHAM et les mêmes engagements calculés avec les tables réglementaires en vigueur. Au 31 décembre 2018, cet écart n'est plus que de 6,3 M€ (reprise sur l'exercice 2018 de 0,9 M€).

5.4.5.3. Les placements financiers

Terrains et constructions

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés.

Chaque élément de l'actif ayant une utilisation différente ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique (selon règlement CRC 2002-10).

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

L'immeuble d'exploitation situé à Vaise, cédé à un tiers fin mars 2018, faisait l'objet d'un crédit-bail immobilier. La SCI Joannès Carret était le crédit preneur. Ce bien immobilier était traité au bilan et au compte de résultat de la combinaison comme s'il avait été acquis par emprunt.

Ainsi, l'immeuble était comptabilisé en immobilisations à l'actif du bilan. En contrepartie, une dette financière était inscrite au passif. Au 31 décembre 2018, l'immeuble cédé n'est plus à l'actif du bilan, ni l'emprunt théorique au passif.

Part de sociétés civiles immobilières

Les parts de sociétés civiles immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique : valeur d'acquisition hors frais ou valeur d'apport.

La valeur de réalisation des titres à revenus variables est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Les dispositions contenues dans l'avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

Cet avis précise qu'une présomption de dépréciation à caractère durable (pour les titres autres que les titres amortissables) existe si le placement (non immobilier) a été en moins-value latente significative durant la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes.

Le niveau de moins-values latentes significatives peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.

Le Groupe APICIL a appliqué le critère de 20% à la clôture de l'exercice, en ligne avec la position de place.

Néanmoins, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation à hauteur de la moins-value latente constatée sur ces titres n'a pas de caractère obligatoire. Chaque titre présumé à déprécier peut faire l'objet d'une analyse spécifique. La valeur d'inventaire recouvrable des titres concernés peut être notamment étudiée de manière prospective en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements sur un horizon long terme.

Pour évaluer le montant de la dépréciation à caractère durable à constater, la valeur vénale a été généralement retenue, même si les entités n'ont pas l'intention de céder les titres à brève échéance.

À noter, certains titres obligataires sont à caractère perpétuel et ne sont remboursés qu'à l'option de l'émetteur. Pour cette catégorie de titres notamment, une valeur recouvrable tenant compte de l'horizon de détention des titres peut être calculée en cas de risque de dépréciation généré par la seule référence à la valeur boursière.

La valeur recouvrable combine alors :

- la valeur de marché, actualisée à un taux égal au taux sans risque, auquel on ajoute le « spread » observé sur le marché pour l'actif concerné et estimé de façon prudente ;
- l'horizon de détention dépendant à la fois de la rotation observée sur les actifs du canton et de la durée des passifs investis.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés pour leur prix d'achat hors coupon couru.

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R.343-9 ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement.

Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste « Placements ». Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Unités de comptes

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

5.4.5.4. La réserve de capitalisation

Cette réserve est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les mouvements de l'exercice pour les dotations et les reprises sont éliminés.

5.4.5.5. Les opérations techniques d'assurance

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées sont reconnues comme adéquates : ce sont soit les tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuinaire indépendant.

Provisions pour participations aux bénéfices

Les provisions pour participations aux bénéfices se composent d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différés.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices, dans la mesure où ces montants n'ont pas été créés au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance Vie.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles. Celle-ci est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles, dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Une provision pour participations aux bénéfices différées relative aux opérations d'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation en combinaison a été constituée.

En effet, les pronostics macro-économiques anticipent des scénarii à moyen terme de hausse des taux obligataires. Or, en cas de cession en moins-values des titres affectant la réserve de capitalisation, cette reprise affectera le montant des participations aux excédents distribués aux participants.

Il a été mené une analyse de l'ensemble des portefeuilles Épargne pour déterminer la quote-part de moins-values obligataires susceptibles d'être concrétisée avec une forte probabilité. Le taux de participation aux excédents contractuellement défini pour les contrats placés sur les cantons concernés permet alors de définir un montant de participation aux excédents à provisionner.

La quote-part est déterminée en combinant les critères suivants :

- situation de collecte nette négative ;
- taux de rendements futurs attendus (TAC) ;
- instructions de politique de gestion financière déclinées en commissions financières ;
- existence d'un instrument de couverture ;
- nature du canton (l'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation relative aux opérations réalisées sur un plan d'épargne retraite populaire (PERP) et de son homologue d'entreprise (PERE) doit donner lieu à constatation d'une participation aux bénéfices différée inconditionnelle réglementaire).

Pour cette clôture, et comme les années précédentes, les provisions pour égalisation constatées dans les comptes individuels au titre des contrats spécifiques avec clause de participation aux résultats et calcul de provision pour égalisation des risques ont été retraités en provisions pour participations aux bénéfices, ces provisions représentant des engagements certains pour le Groupe, car définitivement acquis aux participants de ces contrats.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

La réglementation exige de comparer :

- d'une part, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième ;
- d'autre part le taux moyen d'actualisation égal au rapport du montant total des intérêts techniques sur le montant moyen des provisions mathématiques.

Si le 1^{er} terme est inférieur au deuxième, il y a alors lieu de procéder au recalcul des provisions mathématiques en actualisant les paiements futurs à l'aide d'un des trois taux autorisés par la réglementation.

À la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas eu à constituer une telle provision.

Provision d'égalisation

À l'exception des provisions pour égalisation des contrats particuliers évoqués précédemment, seules les provisions constituées dans les comptes statutaires ayant pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible

fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macro-économiques, naturels, de pollution) sont conservées dans les comptes combinés. Aucune provision n'était dans ce cas au 31 décembre.

Incidence de l'étalement des changements d'estimation

Dans les comptes individuels, l'étalement des incidences de changement d'estimation peut être pratiqué dans les cas suivants :

- changement de tables imposé par la réglementation ;
- changement de taux imposé par la réglementation ;
- engagements nouveaux imposés par la réglementation.

Dans les comptes combinés, ces options d'étalement ne sont toutefois pas toujours autorisées et l'intégralité des engagements doit alors être constituée.

La compagnie d'assurance GRESHAM est particulièrement concernée par deux types d'engagement de table :

- les provisions mathématiques de rentes viagères mises en service avant le 1^{er} janvier 2008 sont calculées par référence à la table de mortalité TPRV93. Le passage aux tables de mortalité GH05 et TGF05 est effectué progressivement dans les comptes sociaux et l'entité dispose encore de 3 ans, au 31 décembre 2018, pour étaler la charge. Le complément de provision en combinaison s'élève à 1,5 M€ (solde à la fin de l'exercice) ;
- les provisions mathématiques en cours de constitution sur des portefeuilles anciens (contrats d'épargne retraite et contrats dits « grande branche ») sont calculées selon les tables de mortalité et les taux techniques en vigueur lors des versements successifs des primes. La provision complémentaire en combinaison relative au passage aux tables TGH05-TGF05 est estimée à 5,6 M€ (solde à la fin de l'exercice).

Pour rappel, les soldes au 31 décembre 2015 de ces provisions, tels que constitués au bilan de la consolidation de Legal & General France, avaient été repris dans le calcul de l'écart d'acquisition des titres des entités GRESHAM par APICIL Prévoyance (9,4 M€ avant impôts).

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est déterminée, pour chaque ensemble homogène de contrats, à partir d'un compte prévisionnel des charges et des produits futurs de gestion au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci. Le Groupe APICIL retient comme niveau de regroupement pour un ensemble homogène de contrats le canton contractuel financier. Le calcul est effectué à la maille (fonds en euros x TMG). Mais les résultats sont agrégés à la maille canton financier, car il est considéré que les contrats d'assurance d'une entité sont des contrats d'assurance-vie gérés par les mêmes équipes dans un même outil de gestion.

Par exception, lorsqu'au sein d'un même canton, la présence de taux garantis est significative et conduit l'assureur à abandonner régulièrement une partie de ses ressources de gestion, les

résultats ne sont alors pas agrégés au niveau du canton financier et le calcul de PGG est effectué au niveau de chaque TMG.

5.4.5.6. Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité comptabilisée dans les comptes sociaux est éliminée dans les comptes combinés (néant à la clôture de l'exercice). En effet, cette provision couvre la moins-value latente globale persistant sur le portefeuille de placements, hors titres à revenus fixes, après constitution des provisions pour dépréciation à caractère durable. Par conséquent, il est considéré que le risque d'exigibilité est déjà pris en compte lors de l'évaluation des provisions à caractère durable.

5.4.5.7. Frais d'acquisition reportés (Vie)

Lorsque des frais significatifs sont mis en œuvre au moment de l'acquisition des contrats, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés, et sont amortis sur la base du rythme de reconnaissance de ces marges futures sur un horizon économique cohérent avec la durée de vie des contrats. Le principe est de rattacher les charges aux produits sur la durée de vie du contrat.

Le modèle économique adopté par la compagnie d'assurance GRESHAM qui s'appuie sur un réseau de commerciaux salariés et des commissions significatives sur la collecte de l'année a généré sur l'exercice l'activation de 15,8 M€ de frais d'acquisition reportés (avant impôts) cette année (15,1 M€ en 2017). Un amortissement, relatif aux frais d'acquisition reportés les exercices précédents, a été constaté sur l'exercice.

Par ailleurs, à compter de 2017, des frais d'acquisition ont également été activés par les entités APICIL Life, APICIL Épargne, APICIL Prévoyance et APICIL Mutuelle pour un montant total de 11,6 M€ sur l'exercice (9,8 M€ en 2017).

5.4.5.8. Les opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes.

Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des engagements reçus et donnés.

Les opérations de réassurance interne au Groupe ont été éliminées. Ainsi les opérations d'acceptations dans APICIL Épargne concernant la réassurance de produits d'épargne de la mutuelle APICIL Mutuelle ont été neutralisées. Il en est de même pour la réassurance entre les mutuelles APICIL Mutuelle et INTÉGRANCE.

5.4.5.9. Les opérations de substitution

Les opérations de substitution interne au Groupe ont été éliminées. Ainsi les opérations reçues en substitution dans APICIL Mutuelle relatives à la Mutuelle MIEL ont été neutralisées.

5.4.5.10. Les impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actif et passif éventuels figurent isolément au bilan combiné, respectivement dans le poste «comptes de régularisation – actif» et le poste «provisions pour risques et charges».

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal;
- différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs;
- déficits fiscaux reportables;
- plus-values en sursis d'imposition;
- retraitements de combinaison.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le Groupe était en situation fiscale différée active, notamment en raison des mesures d'atténuation prévues dans le cadre de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance et des Mutuelles. Ces actifs d'impôts étant dépendant pour leur réalisation de bénéfices futurs, par prudence, aucun actif d'impôt n'avait été comptabilisé.

Depuis 2016, compte-tenu de l'amélioration de la probabilité de recouvrement, les actifs nets d'impôts différés sont reconnus partiellement. Cette reconnaissance à l'actif est réalisée sur la base d'une analyse de recouvrabilité effectuée à partir de la nature des sources d'impôts différés, de l'origine des pertes fiscales antérieures, des perspectives d'avenir sur la base de budgets prévisionnels à cinq ans.

Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables. Le taux d'impôt utilisé à la clôture de l'exercice tient compte des dispositions législatives votées dans la dernière loi de finances, à savoir une baisse progressive du taux d'impôt. Le Groupe a retenu un taux moyen de 28 % au 31 décembre 2018.

5.4.5.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2002. Elles sont déterminées pour chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont généralement inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraites, les provisions pour médailles du travail, les provisions pour gros entretiens.

Les écarts d'acquisition négatif sont comptabilisés sous cette rubrique.

Engagements de retraite

À la clôture de l'exercice, les principaux engagements du Groupe en matière d'indemnités de départs en retraite, en application de la convention collective, fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'APICIL Prévoyance. L'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

Provision pour médaille du travail

La recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2203-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, les médailles du travail entrent dans celui du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs qui conduit à constituer des provisions au titre de ces engagements dans les comptes individuels des sociétés consolidées.

À la clôture de l'exercice, le Groupe a couvert l'essentiel de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance auprès d'APICIL Prévoyance. De la même façon que pour les engagements de retraite, l'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

5.4.5.12. Ventilation des produits financiers

Le compte de résultats combiné ventile l'ensemble des produits financiers relatifs aux activités d'assurances entre Vie et Non Vie. S'agissant des produits financiers générés par les fonds propres et classés dans les comptes sociaux en compte de résultat non technique, ils ont été répartis entre Vie et Non Vie. Depuis 2016, compte tenu de l'entrée en vigueur des règles Solvabilité 2, la ventilation entre Vie et Non Vie est établie selon le rapport existant entre provisions techniques Vie et Non Vie au 31 décembre de l'exercice.

5.4.5.13. Éliminations des opérations réciproques intersectorielles

Lorsque des éliminations réciproques intersectorielles conduisent à présenter un résultat déséquilibré des activités concernées (assurances Vie et Non Vie, activités bancaires et autres activités), en particulier lorsqu'il s'agit d'éliminer des charges provenant de moyens mis à disposition par des entités du Groupe appartenant à un secteur différent, une écriture de combinaison a été enregistrée pour réaffecter les dépenses opérationnelles aux activités qui les ont réellement consommées

5.5. FISCALITÉ

5.5.1. Régime fiscal

Les SA faisant partie du périmètre de la combinaison comptable, sociétés commerciales (APICIL Épargne, APICIL Life, GRESHAM, GRESHAM Banque, APICIL Asset Management et les cabinets de courtage), sont soumises depuis l'origine à l'impôt sur les sociétés.

Les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles relevant du Livre II du Code de la mutualité sont entrées en fiscalité de droit commun au 1^{er} janvier 2012. Cette entrée en fiscalité s'est traduite par :

- un impôt sur les résultats imposés au taux de droit commun;
- de nouveaux impôts et taxes : contribution économique territoriale (CET : CVAE et CFE), taxe d'apprentissage et taxe sur les excédents de provisions.

Néanmoins, l'entrée en fiscalité était assortie d'un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés : en présence d'un bénéfice fiscal, l'impôt sur les sociétés était exigible à hauteur de 40 % de son montant en 2012 et de 60 % en 2013, sous réserve de constituer une réserve spéciale de solvabilité lors de l'affectation des résultats. L'impôt sur les sociétés s'applique à l'ensemble des résultats depuis 2014.

Le principe de l'entrée en fiscalité est basé sur un bilan d'entrée établi au 1^{er} janvier 2012. Ce bilan a été établi à partir du bilan comptable au 31 décembre 2011 et en application des mesures d'accompagnement prévues par la lettre de la DLF du 26 décembre 2012.

Les actifs immobiliers ou financiers ont été valorisés au bilan d'entrée à la plus élevée des deux valeurs suivantes : valeur vénale à la date d'entrée en fiscalité ou valeur brute d'acquisition au bilan comptable. L'éventuel écart de réévaluation fiscale résultant de la différence positive entre la valeur vénale et la valeur nette comptable du bien à la date d'entrée en fiscalité fait l'objet d'un suivi extracomptable. L'éventuelle dépréciation d'un actif inscrit au bilan d'entrée est déterminée par référence à la valeur fiscale de l'actif à cette date.

Les provisions au passif, principalement les provisions techniques, ont fait l'objet d'un classement au bilan d'entrée selon qu'elles correspondent à des provisions ou charges fiscalement déductibles ou non en application des textes en vigueur. Toute

provision classée comme non déductible ne fera pas l'objet d'une taxation lors de sa reprise, inversement une provision déductible sera imposée lors de sa reprise, la charge réelle couverte étant elle-même déduite du résultat imposable.

5.5.2. Intégration fiscale

Compte-tenu de l'évolution du périmètre de la combinaison comptable, et notamment le changement d'entité combinante, la SGAPS APICIL s'est constituée à compter du 1^{er} janvier 2017 tête de groupe d'intégration fiscale (régime des articles 223 A et suivants du CGI), avec un périmètre très proche de celui de la combinaison comptable.

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale, chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Il en est de même pour les contributions afférentes à l'impôt sur les sociétés.

Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, notamment grâce aux déficits, sont conservées chez la société tête de groupe, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Chaque société intégrée enregistre la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Au titre de l'exercice où les sociétés intégrées redeviendront bénéficiaires, la société tête de groupe supportera alors une charge d'impôt.

Compte tenu de l'entrée dans le périmètre de combinaison des entités MBTP SE, MBTP Nord et A2VIP au 1^{er} janvier 2017, celles-ci ont intégré en 2017 le périmètre de l'intégration fiscale dont la tête de Groupe est SGAPS APICIL.

Hors variation des impôts différés, la charge d'impôt du Groupe est nulle, compte tenu notamment des pertes d'APICIL Prévoyance et de la Mutuelle MIEL.

La variation des impôts différés actifs nets est une charge en combinaison de près de 11M€ en 2018.

6 ANNEXES BILAN

6.1 Écart d'acquisition

en K€

Écarts d'acquisition	31/12/2018			Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	
GRESHAM	523	523		0
Courtage & Systèmes	2 801	0		2 801
PROFINANCE	1 285	1 285		0
Crystal Partenaires	795	0		795
Total	5 404	1 808		3 596

6.2 Actifs incorporels

en K€

Actifs incorporels	31/12/2018			31/12/2017
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'établissement	0	0	0	0
Fonds de commerce	5 862	4 064	1 798	4 637
Logiciels	49 683	35 084	14 599	7 979
Autres immobilisations incorporelles	5 241	5 134	107	137
Total	60 786	44 281	16 504	12 754

6.3 Placements des entreprises d'assurance

en K€

État récapitulatif des placements – Assurance	31/12/2018				
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+/- valeur latente
Placements immobiliers	209 280	17 702	191 578	243 545	51 966
Actions et autres titres à revenus variables	96 816	7 728	89 088	110 444	21 356
Parts d'OPCVM actions	681 165	25 340	655 826	693 290	37 465
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 572 818	-16 980	6 589 798	6 764 922	175 124
Parts d'OPCVM obligataires	767 499	0	767 499	723 384	-44 115
Autres placements	1 589	109	1 480	1 362	-117
Prêts	104 726		104 726	104 698	-28
Dépôts	105 635		105 635	105 906	271
Total des placements	8 539 528	33 898	8 505 630	8 747 551	241 921
Part des placements Non Vie	1 278 911	4 281	1 274 630	1 259 591	-15 039
Part des placements Vie	7 260 618	29 618	7 231 000	7 487 960	256 960

6.4 Placements des entreprises bancaires

en K€

État récapitulatif des placements – Entreprise bancaires	31/12/2018				
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+/- valeur latente
Placements immobiliers					
Actions et autres titres à revenus variables					
Parts d'OPCVM actions					
Obligations et autres titres à revenus fixes					
Parts d'OPCVM obligataires					
Autres placements	2		2	2	0
Total des placements	2		2	2	0

6.5 Placements représentant les engagements en unités de compte

en K€

État récapitulatif des placements – Unités de compte	31/12/2018			
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+/- valeur latente
Placements immobiliers	976 707	976 707	976 707	0
Actions et autres titres à revenus variables	7 346	7 346	7 346	0
Parts d'OPCVM actions	1 912 423	1 912 423	1 912 423	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	453 655	453 655	453 655	0
Parts d'OPCVM obligataires	807 622	807 622	807 622	0
Total des placements	4 157 752	4 157 752	4 157 752	0

6.6 Placements des autres entreprises

en K€

État récapitulatif des placements – Autres entreprises	31/12/2018				
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation	+/- valeur latente
Terrains					
Constructions					
Immobilisations en cours					
Titres de participations et titres immobilisés	10 094		10 094	10 094	0
Autres créances immobilisées	15		15	15	0
Valeurs mobilières de placements	93 280	366	92 915	92 915	0
Total des placements	103 389	366	103 023	103 023	0

6.7 Titres mis en équivalence

en K€

Titres PROFINANCE	1 138
Titres Crystal Partenaires	6 320
Titres mis en équivalence	7 458

6.8 Parts des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques

en K€

	31/12/2018		
	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour prestations à payer	101 878	23 696	125 575
Provisions mathématiques de rentes	65 886	44 193	110 079
Autres provisions techniques	4 074	57 547	61 621
Total	171 838	125 436	297 275
	31/12/2017		
	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour prestations à payer	101 621	29 072	130 693
Provisions mathématiques de rentes	59 243	43 215	102 458
Autres provisions techniques	3 660	53 264	56 923
Total	164 524	125 550	290 074

6.9 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

	31/12/2018		
	Brut	Dépréciations	Total
Primes restant à émettre			
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	400 166	15 084	385 082
Créances nées d'opérations de réassurance	24 310		24 310
Total	424 476	15 084	409 392
Dont créances à moins d'un an			378 144
Dont créances de un à cinq ans			31 248
Dont créances à plus de cinq ans			
	31/12/2017		
	Brut	Dépréciations	Total
Primes restant à émettre			
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	457 953	10 896	447 057
Créances nées d'opérations de réassurance	19 733		19 733
Total	477 686	10 896	466 790
Dont créances à moins d'un an			440 460
Dont créances de un à cinq ans			24 189

6.10 Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2018		31/12/2017	
	Net		Net	
Autres concours à la clientèle	5 967		6 477	
Comptes ordinaires débiteurs	201		71	
Total	6 167		6 548	

6.11 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2018		31/12/2017	
	Brut	Net	Brut	Net
Avoirs en banques des entreprises d'assurance	155 225	155 225	139 297	139 297
Avoirs en banques des entreprises bancaires	102 061	102 061	78 686	78 686
Avoirs en banques des autres entreprises	6 795	6 795	8 827	8 827
Total	264 082	264 082	226 810	226 810
Dont créances à moins d'un an		264 082		226 810
Dont créances de un à cinq ans				
Dont créances à plus de cinq ans				

6.12 Autres créances

en K€

	31/12/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Personnel et comptes rattachés	387		387	175		175
Entreprise d'assurance	387		387	175		175
Entreprise bancaire						
Autres entreprises	0		0	0		0
État, organismes sociaux	-10 623		-10 623	68 009		68 009
Entreprise d'assurance	-32 290		-32 290	67 513		67 513
Entreprise bancaire						
Autres entreprises	21 667		21 667	496		496
Autres créances	165 457	0	165 457	137 194	0	137 194
Entreprise d'assurance	157 867	0	157 867	120 445	0	120 445
Entreprise bancaire	2 563		2 563	1 353		1 353
Autres entreprises	5 027		5 027	15 396	0	15 396
Total	155 221	0	155 221	205 378	0	205 378

Toutes les créances sont à moins d'un an.

6.13 Autres actifs

en K€

	31/12/2018		
	Brut	Dépréciations	Net
Immobilisations corporelles			
Entreprise d'assurance	13 907	8 507	5 400
Entreprise bancaire	60	59	1
Autres entreprises	122	96	26
Autres immobilisations corporelles			
Total	14 089	8 662	5 427
	31/12/2017		
	Brut	Dépréciations	Net
Immobilisations corporelles			
Entreprise d'assurance	13 729	7 899	5 830
Entreprise bancaire	58	57	1
Autres entreprises	533	340	193
Autres immobilisations corporelles			
Total	14 320	8 296	6 024

6.14 Compte de régularisation – Actif

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'acquisitions reportés	59 600	37 427
Entreprise d'assurance	59 600	37 427
Entreprise bancaire		
Autres entreprises	0	0
Charges de gestion constatées	9 740	10 037
Entreprise d'assurance	9 618	9 189
Entreprise bancaire	0	127
Autres entreprises	122	722
Intérêts courus non échus	97 436	105 474
Entreprise d'assurance	97 436	105 474
Entreprise bancaire		
Autres entreprises		0
Autres	10 514	5 529
Entreprise d'assurance		
Entreprise bancaire	10 514	5 529
Autres entreprises		
Total	177 290	158 468

6.15 Capitaux propres du Groupe

en K€

Variation des capitaux propres	Fonds équivalents	Réserves combinées	Résultat de l'exercice	Autres	Total des capitaux propres
Situation à la clôture N-1	19 910	1 041 596	40 850		1 102 356
Affectation du résultat N-1		40 962	-40 962		0
Mouvements sur les réserves	0	-1 601			-1 601
Mouvements sur les réserves Intégration au périmètre		0			0
Mouvements sur les réserves Sortie du périmètre		1 087	112		1 198
Résultat de l'exercice N		0	37 809		37 809
Situation à la clôture N	19 910	1 082 044	37 809		1 139 763

6.16 Passifs subordonnés

APICIL Prévoyance a émis le 17 novembre 2015 un emprunt obligataire subordonné pour un nominal de 150 M€, échéance 10 ans. Les titres, placés auprès d'investisseurs institutionnels, ont été émis au pair et admis à la cotation de la bourse de Luxembourg. Ils portent un intérêt de 5.25% par an.

Cet emprunt, constaté sous la rubrique « passifs subordonnés » du bilan, permet au Groupe de renforcer ses fonds propres prudentiels, dans un contexte de croissance de l'activité et de développement de ses métiers.

6.17 Contribution des entreprises combinées aux capitaux propres (part du Groupe)

en K€

	Résultats nets	Capitaux propres	Total
APICIL Prévoyance	-28 836	654 563	625 728
APICIL Mutuelle	5 497	227 191	232 688
APICIL Épargne	19 692	65 297	84 989
MBTP SE	4 988	55 147	60 135
Mutuelle Intégrance	3 050	35 498	38 548
APICIL Life	5 133	14 823	19 956
GRESHAM	12 862	5 050	17 912
SGAPS APICIL	14 549	3 120	17 669
SCI Baume Immobilier	526	12 851	13 377
MBTP Nord	766	12 214	12 979
A2VIP	-449	7 796	7 347
MIEL Mutuelle	-3 110	8 112	5 001
APICIL Asset Management	3 265	1 026	4 291
GRESHAM Banque	-997	2 240	1 243
Infoplacement.fr	70	42	112
APICIL PRECI	-113	224	111

... Contribution des entreprises combinées aux capitaux propres (part du Groupe)

en K€

	Résultats nets	Capitaux propres	Total
GRESHAM Immobilier	-3	107	104
SCI Joannes Carret	347	-347	0
Crystal Partenaires	0	0	0
Courtage & Systèmes	274	-314	-40
PROFINANCE	298	-2 686	-2 389
Total	37 809	1 101 954	1 139 763

6.18 Provisions techniques

en K€

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	31/12/2018			31/12/2017		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises	0		0	0		0
Provisions pour sinistres à payer	684 029	155 930	839 960	637 203	149 896	787 099
Provisions d'assurance vie		6 619 493	6 619 493		6 450 833	6 450 833
Participation aux bénéficies	54 862	212 626	267 488	50 943	210 984	261 927
Provisions pour égalisation	0	0	0	0	0	0
Provisions mathématiques de rentes	287 382		287 382	268 113		268 113
Autres provisions techniques	75 615	364	75 980	82 177	345	82 522
Total	1 101 889	6 988 413	8 090 302	1 038 436	6 812 058	7 850 494

Ventilation des provisions techniques Part des réassureurs dans les provisions techniques	31/12/2018			31/12/2017		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres à payer	101 878	23 696	125 575	101 621	29 072	130 693
Provisions d'assurance vie		44 193	44 193		43 215	43 215
Participation aux bénéficies						
Provisions pour égalisation	0	0	0	0	0	0
Provisions mathématiques de rentes	65 886		65 886	59 243		59 243
Autres provisions techniques	4 074	57 547	61 621	3 660	53 264	56 923
Total	171 838	125 436	297 275	164 524	125 550	290 074

6.19 Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Provision exigible	194 807	193 122
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	72 681	68 567
Total	267 488	261 689

6.20 Provisions pour risques et charges

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour pensions et autres risques et charges	18 505	20 407
Écart d'acquisition	7 634	12 577
Provision pour gros entretiens	0	344
Autres provisions	14 054	12 610
Total	40 193	45 938

6.21 Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	106 769	136 805
Dettes nées d'opérations de réassurance	24 840	38 500
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	107 618	83 990
Total	239 226	259 296

Toutes les dettes nées d'opérations d'assurance directe et d'opérations de réassurance sont à moins d'un an.
Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs sont à plus d'un an.

6.22 Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes d'épargne à régime spécial	13 760	7 107
À terme	13 760	7 107
Autres dettes	67 041	62 047
À vue	67 041	62 047
À terme		
Total	80 801	69 154

6.23 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	-17 051	12 902
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	0	24
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	36 259	36 260
Total	19 208	48 187
Dont dettes de un à cinq ans		
Entreprise d'assurance	18 935	12 630
Entreprise bancaire		24
Autres entreprises	1	36 260
Dont dettes à plus de cinq ans		
Entreprise d'assurance	272	272
Entreprise bancaire		
Autres entreprises		
Dont emprunts bancaires à taux fixe		
Entreprise d'assurance		
Entreprise bancaire		313
Autres entreprises		
Dont emprunts bancaires à taux variable ou révisable		
Entreprise d'assurance	19 207	12 902
Entreprise bancaire		
Autres entreprises	1	36 260

6.24 Autres dettes

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	473	1 422
Entreprise d'assurance	473	446
Entreprise bancaire		
Autres entreprises	0	976
Personnel et comptes rattachés	7 454	6 856
Entreprise d'assurance	7 402	6 452
Entreprise bancaire		
Autres entreprises	52	403
État et organismes sociaux	26 288	84 480
Entreprise d'assurance	9 379	55 727
Entreprise bancaire	16 687	1 634
Autres entreprises	222	27 119
Autres dettes	150 387	156 632
Entreprise d'assurance	147 439	141 838
Entreprise bancaire	0	0
Autres entreprises	2 947	14 794
Total	184 602	249 390
Dont dettes à moins d'un an	181 001	247 438
Dont dettes de un à cinq ans	3 600	1 952
Dont dettes à plus de cinq ans		

7 ANNEXES COMPTE DE RÉSULTAT

7.1 Produits financiers nets de charges

en K€

	31/12/2018			31/12/2017
	Non-vie	Vie	Total	Total
Revenus des placements	28 817	195 433	224 250	256 275
Autres produits des placements	7 520	35 161	42 680	32 553
Produits provenant de la réalisation des placements	9 104	68 875	77 979	56 921
Ajustements ACAV (plus-values)		85 274	85 274	295 469
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	5 862	9 712	15 574	15 452
Autres charges de placements	3 025	34 322	37 347	32 800
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 350	24 682	29 032	38 080
Ajustements ACAV (moins-values)		437 893	437 893	32 138
Produits financiers nets de charges	32 204	-122 680	-90 477	522 748

7.2 Résultats exceptionnels

en K€

	31/12/2018
SCI Baume Immobilier	283
SCI Joannes Carret	495
Autres	-128
Total	651

7.3 Autres informations

en K€

	2018	2017
Charges de personnel	129 340	110 056
Dont en direct	52 524	33 413
Dont par l'intermédiaire d'une association de moyen ou un GIE	76 816	76 643
Effectifs (nombre)	1 756	1 571
Non cadres	1 106	1 025
Cadres	650	545

7.4 Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie

en K€

	31/12/2018			31/12/2017
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations acquises	1 213 012	-118 158	1 094 854	1 124 869
Cotisations	1 213 012	-118 158	1 094 854	1 124 869
Variation des cotisations non acquises				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	18 973		18 973	18 859
Autres produits techniques	5 947		5 947	5 433
Charges des sinistres	1 108 772	-108 461	1 000 311	959 901
Prestations et frais payés	1 063 700	-108 204	955 496	947 125
Charges des provisions pour sinistres	45 072	-257	44 815	12 776
Charges autres provisions techniques	11 881	-3 780	8 101	19 442
Participation aux résultats	17 376	-261	17 115	45 229
Frais d'acquisition et d'administration	147 185	-14 577	132 608	135 574
Frais d'acquisition	110 986		110 986	102 594
Frais d'administration	36 199		36 199	47 242
Commissions reçues des réassureurs		-14 577	-14 577	-14 262
Autres charges techniques	29 892		29 892	27 149
Variation de la provision pour égalisation	593	0	593	-9
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-77 767	8 921	-68 846	-38 126
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique	13 231		13 231	6 485
Élimination des opérations intersectorielles¹				
Résultat de l'exploitation courante	-64 536	8 921	-55 615	-31 641

1. Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

7.5 Compte de résultat technique de l'activité Vie

en K€

	31/12/2018			31/12/2017
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Cotisations	1 193 081	-40 604	1 152 477	1 097 994
Part du compte technique dans les produits nets de placements	207 376		207 376	219 720
Ajustements ACAV (plus-values)	85 274		85 274	295 469
Autres produits techniques	44 610		44 610	48 250
Charges des sinistres	952 491	-21 894	930 598	959 338
Prestations et frais payés	946 515	-27 269	919 245	961 906
Charges des provisions pour sinistres	5 977	5 376	11 353	-2 568
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-228 116	-979	-229 095	318 295
Provisions d'assurance vie	21 287	-3 565	17 721	-222 178
Provisions en UC	-249 422	2 587	-246 836	540 448
Autres provisions techniques	19		19	24
Participation aux résultats	155 243	373	155 616	190 960
Frais d'acquisition et d'administration	84 653	-8 136	76 517	63 729
Frais d'acquisition	49 885		49 885	45 493
Frais d'administration	34 768		34 768	28 273
Commissions reçues des réassureurs		-8 136	-8 136	-10 036
Ajustement ACAV (moins-values)	437 893		437 893	32 138
Autres charges techniques	28 005		28 005	27 973
Résultat technique de l'assurance Vie	100 173	-9 969	90 204	69 000
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique	22 563		22 563	14 352
Élimination des opérations intersectorielles¹				
Résultat de l'exploitation courante	122 735	-9 969	112 766	83 352

1. Cette ligne précise le montant des opérations intersectorielles qui ont été éliminées en application des principes d'homogénéité dans les comptes combinés, dans le cas où ces éliminations ne sont pas reprises dans les lignes précédentes.

7.6 Compte de résultat du secteur bancaire

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	143	152
Intérêts et charges assimilés	-344	-338
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions perçues	7 914	3 618
Commissions versées	-3 688	-477
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1	6
Gains ou pertes sur opérations de placement		
Autres produits d'exploitation		
Autres charges d'exploitation	-1	-47
Produit net bancaire	4 025	2 915
Charges générales d'exploitation	-4 777	-2 054
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	-74	-76
Résultat brut d'exploitation	-826	785
Coût du risque	-144	-75
Résultat de l'exploitation courante	-969	710

7.7 Compte de résultat des autres activités

en K€

	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	7 218	9 661
Autres produits d'exploitation	8 920	502
Autres charges d'exploitation	-9 870	-8 089
Impôts et taxes	-30	-228
Dotations aux amortissements et provisions	-1 090	-42
Résultat d'exploitation	5 148	1 804
Charges et produits financiers	273	-90
Élimination des opérations intersectorielles		
Résultat de l'exploitation courante	5 421	1 714

7.8 Autres informations sectorielles

en K€

		Cotisations		Provisions techniques brutes	
		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Total opérations Vie		1 193 081	1 138 909	11 156 890	11 217 813
01	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	40 128	22 208	273 482	288 863
03	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	2 160	2 129	4 117	3 784
04	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	506 690	335 544	5 248 502	5 082 523
05	Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	1 965	2 370	49 398	47 990
06	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	112 709	115 594	312 253	308 075
07	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	29 493	37 137	955 504	938 371
08	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	480 004	586 597	4 085 754	4 316 757
09	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	780	1 008	19 607	22 627
11	Contrats relevant de l'article L. 144-2 mais ne relevant pas de l'article L. 143-1	7 180	23 418	154 544	156 081
19	Acceptations en réassurance (vie)	11 972	12 843	36 781	42 600
20	Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels)		62		
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)			5 846	-727
39	Acceptations en réassurance (non-vie)			11 103	10 868
Total opérations Non Vie		1 213 012	1 229 874	1 101 890	1 038 436
03	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	48		241	
20	Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels)	230 325	242 785	21 523	32 453
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	930 626	939 468	930 520	858 637
39	Acceptations en réassurance (non-vie)	52 013	47 621	149 607	147 346
Total activités assurances		2 406 094	2 368 783	12 258 780	12 256 249

Lorsque les traités de réassurance ou les contrats particuliers avec une clause de participation aux excédents sont mixtes, c'est-à-dire avec mutualisation des résultats entre Vie et Non-Vie, les provisions pour égalisation et participation aux excédents sont inscrites par convention sous la ligne Vie au passif du bilan. Les mouvements de dotations et de reprises sont ventilés aux comptes de résultats en Vie et en Non-Vie, en cohérence avec les résultats techniques de chaque catégorie ministérielle qui en sont la source. Ainsi les provisions techniques Vie se ventilent également avec des catégories ministérielles réservées en principe à la Non-Vie.

8 ANNEXES AUTRES INFORMATIONS

8.1 Réserves de capitalisation

Le montant des réserves de capitalisation incluses dans les réserves combinées du Groupe s'élèvent à: en K€

	Réserves dans les comptes sociaux à la clôture	Retraitement dans le résultat combiné de l'exercice	Retraitement dans les réserves combinées à l'ouverture
Part de la combinante			
Part des autres entités	282 449	8 784	273 665
Total	282 449	8 784	273 665

8.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes, figurant au compte de résultat combiné de l'exercice, s'élève à: en K€

	2018	2017
Total	723	992
Deloitte	234	381
Mazars	371	439
Autres	118	171

8.3 Événements postérieurs à la clôture

8.3.1. Acquisition de OneLife

En juillet 2018, le Groupe APICIL a confirmé son intention de se porter acquéreur de 100% des parts de The OneLife Holding SARL Luxembourg auprès de J.C. Flowers & Co l'actuel actionnaire.

Par cette opération, le Groupe APICIL franchit une nouvelle étape de son développement européen en assurance vie et renforce sa position sur un marché stratégique.

Avec 4,9 milliards d'actifs sous gestion (décembre 2018), OneLife est une société indépendante spécialiste des solutions de gestion des actifs et du patrimoine personnalisées. Cette opération permet de donner corps à un des projets structurant du plan stratégique Défis 2020, à savoir le développement depuis le Luxembourg, via la libre prestation de service, des solutions de gestion du patrimoine personnalisées à l'échelle européenne. OneLife intervient sur neuf marchés clés en Europe.

Cette opération a été soumise à l'approbation des autorités de tutelle luxembourgeoise et française. Suite à leur validation, la signature de cette opération s'est concrétisée le 2 janvier 2019.

8.3.2. Perspectives MIEL Mutuelle

Le Groupe Casino, client historique et majeur de la mutuelle substituée (35,7 M€ en 2018), a décidé de procéder à un appel d'offre de sa protection sociale en juillet 2018 dernier. Cet appel d'offre a débouché sur un changement d'assureur santé. Celui-ci a profité à Malakoff Médéric au détriment de MIEL Mutuelle et du Groupe APICIL. À la suite de cette décision, Malakoff Médéric a proposé à MIEL Mutuelle de quitter le Groupe APICIL pour rejoindre le Groupe Malakoff Médéric. L'AG de MIEL Mutuelle en date du 19 décembre a entériné cette décision.

La sortie de MIEL Mutuelle de la SGAPS APICIL est en cours d'instruction pour un effet le 31 décembre 2019.

8.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante à raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées

Les membres des Conseils d'Administration ou de Surveillance des entités combinées ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Les membres du Comité de Direction Groupe sont salariés d'APICIL Gestion.

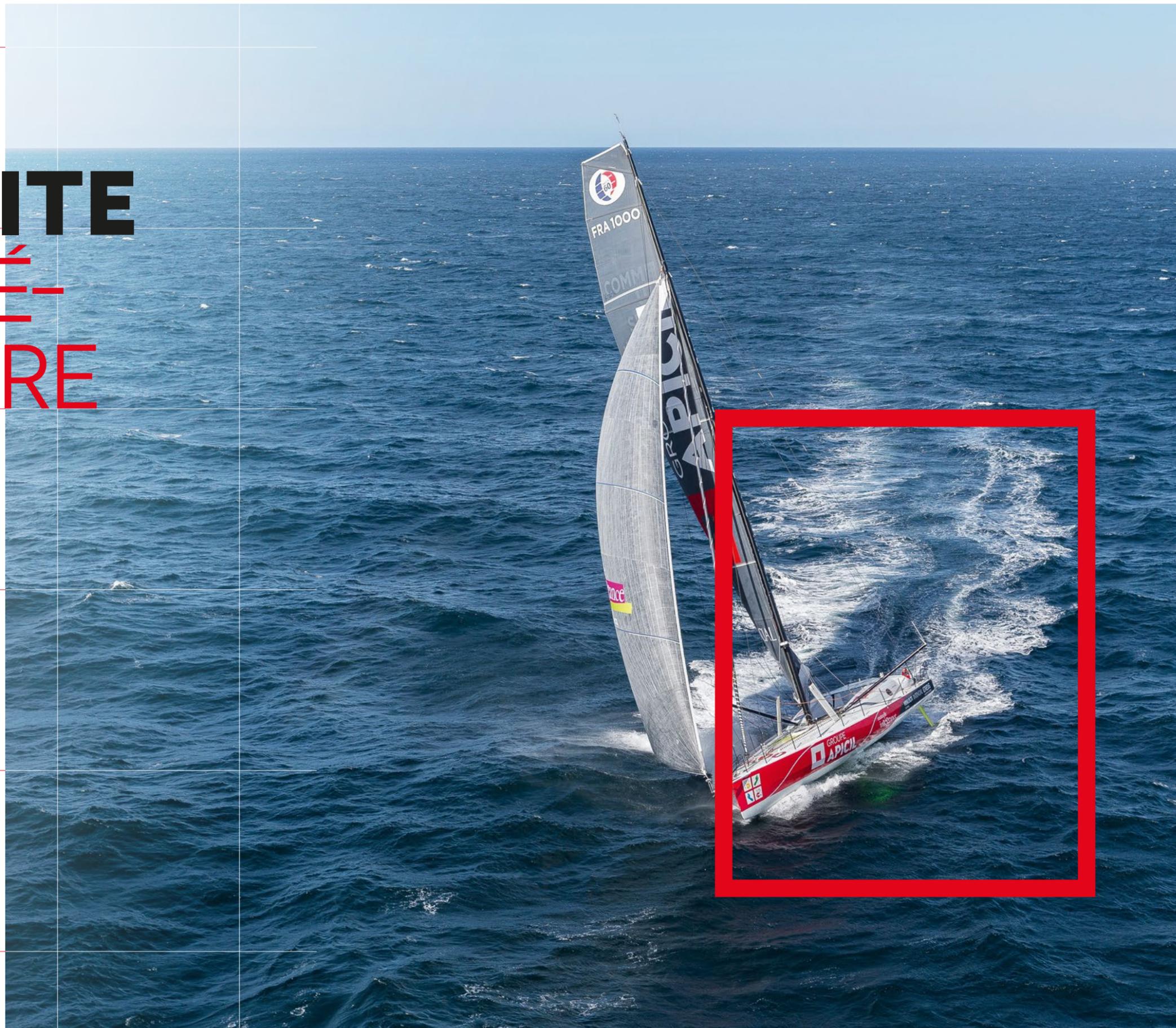
8.5 Périmètre

Entité	Méthode d'intégration	2018		2017		Variation		
		% intérêts Groupe	% intérêts minoritaires	Méthode d'intégration	% intérêts Groupe	% intérêts minoritaires	Type	% intérêts groupe
APICIL Épargne	(1)	100		(1)	100			0
GRESHAM	(1)	100		(1)	100			0
APICIL Life	(1)	100		(1)	100			0
SGAPS APICIL	(1)	100		(1)	100			0
MBTP Nord	(1)	100		(1)	100			0
MBTP SE	(1)	100		(1)	100			0
Mutuelle Intégrance	(1)	100		(1)	100			0
APICIL Mutuelle	(1)	100		(1)	100			0
MIEL Mutuelle	(1)	100		(1)	100			0
Mutuelle Sud Ouest Mutualité								
APICIL Prévoyance	(1)	100		(1)	100			0
A2VIP	(1)	100		(1)	100			0
Courtage & Systèmes	(1)	100		(1)	100			0
APICIL PRECI	(1)	100		(1)	100			0
PROFINANCE	(2)	48,99		(1)	100		Variation de taux	-51,01
SOM Conseils								
APICIL Asset Management	(1)	100		(1)	100			0
GRESHAM Banque	(1)	100	0	(1)	100			0
APICIL Invest	(3)			(1)	100		Société sortante	-100
Crystal Partenaires	(2)	33,33					Société entrante	33,33
Infoplacement.fr	(1)	100		(1)	100			0
SCI Baume Immobilier	(1)	100		(1)	100			0
SCI Joannes Carret	(1)	100		(1)	100			0
SCI du Huit Mai								
GRESHAM Immobilier	(1)	100		(1)	100			0

(1) Intégration globale (2) Mise en équivalence (3) Méthode non-définie

RETRAITE COMPLÉ- MENTAIRE

- 9 Comptes annuels
ARS 2018** P.38
- 10 Comptes annuels
ARC 2018** P.41
- 11 AGIRA
Retraite des Salariés** P.44
- 12 AGIRA
Retraite des Cadres** P.48



Dans le cadre de la fusion Agirc-Arrco, nos entités ARC (AGIRA Retraite des Cadres) et ARS (AGIRA Retraite des Salariés) ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 en une seule entité : APICIL Agirc-Arrco.



9 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ARS 2018

Les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros (M€) ou en milliers d'euros (K€).

9.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Parmi les faits caractéristiques relatés dans l'annexe aux comptes annuels, nous pouvons plus particulièrement citer ceux qui ont le plus d'impact pour la compréhension des états comptables :

Déploiement généralisé de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Toutes les entreprises employant des salariés sont concernées par la Déclaration Sociale Nominative (DSN) depuis le 1^{er} janvier 2017.

La DSN consiste à communiquer, à partir des données de paie, les informations nécessaires à la gestion de la Protection Sociale des salariés aux organismes et administrations concernées (CPAM, URSSAF, Caisse de Retraite, organismes de prévoyance...).

Le déploiement généralisé de la DSN en 2017 a modifié les modalités de traitements comptables, notamment au niveau de l'enregistrement et de la ventilation des créances et des paiements inhérents aux cotisations.

Un groupe de travail a été constitué avec chaque GPS réunissant les directions, les représentants du métier Retraite et de la comptabilité, les commissaires aux comptes des Institutions, et les directions concernées des Fédérations. Leur objectif a été de bien appréhender les conséquences de ces évolutions et de définir un plan d'actions pour la sécurisation de la procédure d'arrêté des comptes 2018.

Un état fédéral, qui sert de pivot au plan de sécurisation, a été mis à disposition de chaque GPS afin de structurer l'analyse des portefeuilles et permettre l'identification d'écarts entre les montants déclarés par les entreprises et les montants engagés dans les comptes pour les exercices 2017 et 2018.

Les Fédérations ont allongé le délai d'établissement des comptes pour permettre le développement des mesures de sécurisation.

Poursuite du regroupement des adhésions

Dans un souci de simplification et de rationalisation des coûts de gestion des Institutions, la mesure 3 de l'article 8 de l'Accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 a prévu le regroupement du stock d'adhésions d'entreprises relevant de plusieurs Groupes de Protection Sociale, au sein d'un seul d'entre eux. Cette mesure entre en application au 1^{er} janvier 2017 pour les entreprises de plus de 200 salariés.

Pour ARS, la mesure 3 a eu un impact négatif sur les cotisations de l'exercice 2018 d'un montant d'environ 2 M€.

9.2 Suivi des paramètres de gestion du régime

Pour les aspects ayant un impact direct sur les comptes, on note les points suivants :

La valeur du point Arrco au 1^{er} novembre 2018 a été revalorisé de 0,6% portant son montant de 1,2513 € à 1,2588 €.

En application des dispositions des accords du 30 octobre 2015 et du 18 mars 2011, la dotation globale provisoire de gestion administrative, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 142,2 M€.

Ce montant est déterminé à partir de la dotation définitive de l'exercice 2016, revalorisée suivant l'inflation annuelle prévisionnelle pour les exercices 2017 et 2018, soit 1% par exercice (source PLFSS), diminuée de 4% pour chacun des deux exercices.

Le montant mis en péréquation entre les institutions est de 944,8 M€, dont la part revenant à ARS est égale à 20,1 M€.

Le solde est affecté au financement de la fédération et du réseau CICAS à hauteur de 197,3 M€, dont 1,9 M€ pour ARS au titre de la gestion des CICAS.

En application de l'accord du 30 octobre 2015, le montant annuel de dotation d'action sociale au titre de l'exercice 2018 est égal au montant de la dotation d'action sociale de l'exercice 2017 diminué de 2%, soit 218 M€ en global, dont la part pour ARS est égale à 4,9 M€.

Au titre du financement de l'action sociale mutualisée ARS a également perçu une dotation de gestion de 99 K€.

9.3 Résultat du fonds obligatoire

9.3.1 Résultat d'exploitation avant solidarité (cotisations, allocations, prélèvements pour les autres fonds)

Le résultat 2018 résulte des principales évolutions suivantes :

Évolution annuelle des cotisations des entreprises

Les cotisations des entreprises recouvrées mensuellement depuis le 1^{er} janvier 2018 atteignent globalement 1 044,5 M€ en 2018, contre 1 050 M€ pour l'exercice 2017, soit une légère baisse de -0,52%.

En effet, la hausse de l'assiette de cotisations et du nombre de participants (+20,9 M€) est compensée par l'impact négatif de la reprise des cotisations à recevoir des exercices précédents

(-25,4 M€) et par le regroupement des adhésions des entreprises en application de l'article 8 mesure 3 (-2 M€).

Les cotisations relatives à l'exercice 2018 s'élèvent à 1 056 M€, contre 1 073 M€ pour l'exercice 2017. Cette hausse s'explique par :
- le relèvement de 1,28% du plafond mensuel de la sécurité sociale ;
- une hausse du nombre d'entreprise ayant une cotisation portée au compte (+0,6%).

Évolution annuelle des allocations

Les allocations à la charge du régime s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 160,8 M€, alors qu'elles représentaient 1 137,6 M€ en 2017, soit une hausse de 2,04% s'expliquant principalement par :
- l'évolution du nombre d'allocataires : avec un effectif moyen qui passe de 354 289 allocataires en 2017 à 354 884 en 2018 ;
- la revalorisation du point de Retraite : suivant l'Accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 qui prévoit que : « Pour chacun des exercices 2016, 2017 et 2018, la valeur de service des points Agirc et Arrco sera indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac, diminuée de 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue ».

Avec une hypothèse d'inflation prévisionnelle de 1,6% pour l'exercice 2018, la valeur du point Arrco a été revalorisée de 0,6% au 1^{er} novembre 2018 portant son montant de 1,2513 € à 1,2588 €.

Prélèvements à destination des autres fonds

En 2018, les prélèvements s'établissent à 28 M€, contre 27,9 M€ en 2017.

Autres produits et charges techniques

Les autres produits techniques sont composés des cotisations afférentes à l'exercice 2016 admises en non-valeur au cours de l'exercice pour un montant de 8,2 M€ et un produit d'apurement de créances non contentieuses irrécouvrables pour un montant de 2,7 M€.

Les autres charges techniques se décomposent cotisations admises en non-valeur (-8,2 M€), des allocations indues irrécouvrables passées en perte (-540 K€) et de différentes charges liées aux cotisations (remise et perte sur majorations et pénalités...).

9.3.2 Compensation

Les transferts de compensation réalisés à l'intérieur de la fédération Arrco sont comptabilisés par chaque institution en « autres produits techniques » ou en « autres charges techniques » par la contrepartie d'un compte de tiers.

Pour le financement des allocations de retraite, ARS a perçu 93,7 M€ de produits de compensation, contre 131 M€ en 2017.

Après constatation du produit de la solidarité, le résultat d'exploitation 2018 est une perte de -37,7 M€, contre un profit de 19,8 M€ en 2017.

9.3.3 Résultat de la gestion financière

Le résultat financier est de +0,1 M€ en 2018, son montant était de +0,4 M€ en 2017.

9.3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice d'un montant de 0,4 M€ se compose essentiellement de rentrée sur créances amorties.

9.3.5 Résultat net du fonds obligatoire

Le résultat de l'exercice est déficitaire pour un montant de -37,2 M€, ce résultat est fortement impacté par la reprise des cotisations à recevoir des exercices précédents et antérieurs pour un montant de -25,4 € et par le résultat de la compensation (-37,7 M€).

Ce résultat doit s'apprécier au niveau de la combinaison du régime Arrco, s'agissant d'un régime par répartition.

9.4 Résultat du fonds de gestion

Le résultat d'exploitation de la gestion administrative est stable. Il s'établit à 2,1 M€ en 2018, contre 3,5 M€ en 2017.

Les dotations de gestion sont en légères hausse de +0,1 M€ par rapport à l'exercice précédent malgré la baisse de -0,7 M€ de la dotation 2018 en raison d'une régularisation positive de +600 K€ sur la dotation provisoire de 2017 et d'une compensation financière de +200 K€ sur le transfert des adhésions réalisés en 2017.

Une provision pour chantier de grande ampleur a été constituée dans les comptes 2018 à hauteur de 1,9 M€. Cette dotation est destinée à couvrir les frais des prochaines années liés à résorption du stock de liquidation.

Le résultat de la gestion financière est de +0,5 M€ en 2018 (0,4 M€ en 2017), il comprend pour l'essentiel le produit dégagé sur la cession de titres.

Le résultat net global du fonds de gestion, compte tenu des éléments ci-dessus, est un excédent de 2,8 M€ contre 4 M€ en 2017.

9.5 Résultat du fonds social

Le résultat d'exploitation est en légère baisse et s'établit à 397 K€ en 2018, contre 453 K€ en 2017.

Cette faible variation s'explique par une stabilité des principaux postes :

- les dotations de gestion s'élèvent à 5 M€ sur les exercices 2018 et 2017 ;
- les dépenses sociales s'établissent à 2,7 M€ sur les deux exercices ;
- les frais de sous-traitance restent stables à 1,6 M€ sur les deux exercices.

Le résultat de la gestion financière s'élève à 11 K€ en 2018, contre un montant de 111 K€ en 2017. La baisse s'explique par l'absence de produit dégagé sur les cessions de titre de portefeuille comme en 2017.

Le résultat exceptionnel est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, il comprend le produit net sur les cessions

réalisées par la SCI Gallia Molière.

Le résultat final s'établit à 0,4 M€ en 2018, contre 0,6 M€ en 2017.

9.6 Bilan

Le bilan d'ARS se schématise de la façon suivante:

Le total du bilan s'élève à 868,4 M€ au 31 décembre 2018, contre 954,5 M€ au 31 décembre 2017.

L'actif est composé:

- de valeurs immobilisées pour 211,1 M€, contre 21,5 M€ fin 2017;
- de valeurs en portefeuille et de liquidités pour 643,6 M€ en valeur nette comptable, contre 638,3 M€ fin 2017;
- de créances nettes sur les entreprises pour 200,8 M€, contre 291,3 M€ en 2017. Cette baisse s'explique par une meilleure affectation des cotisations encaissées malgré la persistance du dysfonctionnement de la DSN;
- d'autres actifs pour 3 M€ (dont 0,9 M€ pour les allocataires débiteurs, 2,1 M€ de comptes courants débiteurs avec APICIL Gestion).

Le passif est composé:

- de capitaux propres pour 747 M€, dont le résultat négatif de l'exercice (-34 M€);
- une provision pour chantier d'ampleur de 1,9 M€;
- des dettes techniques pour 66,8 M€ dont 3,2 M€ vis-à-vis des allocataires, 23,3 M€ pour les entreprises créditrices et 40,3 M€ d'avance de trésorerie sur les cotisations encaissées et non ventilées (dette envers APICIL Gestion, qui centralise l'encaissement des cotisations des entreprises);
- d'autres dettes pour 48,9 M€, essentiellement composées d'une dette à l'égard de l'AGFF pour 34 M€ dans le cadre de l'encaissement des cotisations pour son compte, d'une dette de 8,1 M€ au titre des retenues sociales à reverser aux organismes sociaux et d'une dette de 3,5 M€ vis-à-vis de la fédération Arrco pour la compensation de décembre 2018;
- des dettes financières pour 3,8 M€, dont 2 M€ envers les SCI, 0,6 M€ de dettes d'écrêtement et 1,2 M€ de dettes diverses.

9.7 Évènements post-clôture

9.7.1 Fusion des régimes Agirc-Arrco

Conformément à l'Accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 instituant le régime Agirc-Arrco de Retraite complémentaire et à l'application de l'article 153 de l'ANI, l'institution ARC fusionne avec l'institution AGIRA Retraite des Salariés du Groupe APICIL pour devenir APICIL Agirc-Arrco à effet du 1^{er} janvier 2019.

APICIL Agirc-Arrco bénéficie de l'apport des biens mobiliers, immobiliers et financier et reprend l'ensemble du passif, ainsi que tous les engagements pris envers les créanciers, les participants et les allocataires de l'institution ARC au 31 décembre 2018.

9.7.2 Restructuration du Groupe APICIL

Afin d'assurer la pérennité et l'indépendance du Groupe APICIL, une nouvelle structuration du Groupe est nécessaire pour donner une meilleure visibilité sur l'activité de chaque métier et améliorer l'agilité et les performances du Groupe.

Dans cette optique, il est envisagé des transferts de personnel au sein du Groupe APICIL à effet 1^{er} juillet 2019 pour que les salariés directement liés à un métier soient employés par les entités ou une association de moyens dédiée.

APICIL Agirc-Arrco deviendra ainsi l'employeur de l'ensemble des salariés rattachés à l'activité Retraite complémentaire.

10 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ARC 2018

Les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros (M€) ou en milliers d'euros (K€).

10.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Déploiement généralisé de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Toutes les entreprises employant des salariés sont concernées par la Déclaration Sociale Nominative (DSN) depuis le 1^{er} janvier 2017.

La DSN consiste à communiquer, à partir des données de paie, les informations nécessaires à la gestion de la Protection Sociale des salariés aux organismes et administrations concernées (CPAM, URSSAF, Caisse de Retraite, organismes de prévoyance...).

Le déploiement généralisé de la DSN en 2017 a modifié les modalités de traitements comptables, notamment au niveau de l'enregistrement et de la ventilation des créances et des paiements inhérents aux cotisations.

Un groupe de travail a été constitué avec chaque GPS réunissant les directions, les représentants du métier Retraite et de la comptabilité, les commissaires aux comptes des Institutions, et les directions concernées des Fédérations. Leur objectif a été de bien appréhender les conséquences de ces évolutions et de définir un plan d'actions pour la sécurisation de la procédure d'arrêté des comptes 2018.

Un état fédéral, qui sert de pivot au plan de sécurisation, a été mis à disposition de chaque GPS afin de structurer l'analyse des portefeuilles et permettre l'identification d'écarts entre les montants déclarés par les entreprises et les montants engagés dans les comptes pour les exercices 2017 et 2018.

Les Fédérations ont allongé le délai d'établissement des comptes pour permettre le développement des mesures de sécurisation.

Poursuite du regroupement des adhésions

Dans un souci de simplification et de rationalisation des coûts de gestion des Institutions, la mesure 3 de l'article 8 de l'Accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 a prévu le regroupement du stock d'adhésions d'entreprises relevant de plusieurs Groupes de Protection Sociale, au sein d'un seul d'entre eux. Cette mesure entre en application au 1^{er} janvier 2017 pour les entreprises de plus de 200 salariés. Le regroupement des adhésions s'est poursuivi en 2018.

Pour ARC, la mesure 3 a eu un impact négatif sur les cotisations de l'exercice 2018 d'un montant d'environ 2,4 M€.

10.2 Suivi des paramètres de gestion du régime

Pour les aspects ayant un impact direct sur les comptes, on note les points suivants:

La valeur du point Agirc au 1^{er} novembre 2018 a été revalorisée de 0,6% portant son montant de 0,4352 € à 0,4378 €.

La dotation globale provisoire de gestion administrative, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 317 M€.

Ce montant est déterminé à partir de la dotation de l'exercice 2016 calculée suivant les dispositions de l'article 11 de l'accord du 18 mars 2011, soit la dotation définitive 2016 en euros constants revalorisée suivant l'inflation prévisionnelle pour 2017 et 2018 (soit 1% par exercice) et diminuée de 4%.

Le montant mis en péréquation entre les Institutions au niveau national est de 273,1 M€, contre un montant de 288,7 M€ pour 2017, soit une baisse annuelle de 5,4%, dont la part revenant à ARC est égale à 7,9 M€.

La dotation globale d'action sociale, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 98 M€.

L'accord du 30 octobre 2015 stipule en son article 6 relatif aux dotations d'action sociale des Institutions que: « Pour chacun des exercices 2016, 2017 et 2018, le montant global annuel des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale pour les Institutions de Retraite complémentaire des régimes Agirc et Arrco sera maintenu au montant alloué au titre de l'exercice précédent, en euros courants, moins 2% ».

En application de l'accord précité, le montant annuel de dotation au titre de l'exercice 2018 est donc égal au montant de la dotation d'action sociale de l'exercice 2017, diminué de 2%, soit 98 M€.

Après déduction du financement de l'action sociale mutualisée, le montant mis en péréquation pour l'exercice 2018 s'élève à 93,1 M€, dont la part revenant à ARC s'élève à 2,8 M€.

10.3 Analyse des comptes de résultats

10.3.1 Résultat du fonds technique

Évolution annuelle du solde des cotisations

Les cotisations des entreprises recouvrées mensuellement depuis le 1^{er} janvier 2018 atteignent globalement 581,2 M€ en 2018, contre 565,3 M€ pour l'exercice 2017. Leur taux annuel de progression est donc de +2,81%.

Cette variation s'explique essentiellement par la hausse de l'assiette de cotisations et du nombre de participants (18 515 SIREN recensés en 2018, contre 18 191 SIREN en 2017) et est partiellement compensée par l'impact négatif de la reprise des cotisations à recevoir des exercices précédents (-4,6 M€) et le regroupement des adhésions des entreprises en application de l'article 8 mesure 3 (-2,4 M€).

Évolution annuelle du solde des allocations

Les allocations comptabilisées en 2018 s'élèvent à 726 M€, alors qu'elles représentaient 716 M€ en 2017, soit un taux d'accroissement de 1,53% (accroissement de 1% en 2017) qui s'explique par:

- l'évolution du nombre d'allocataires: avec un effectif moyen qui passe de 91 492 allocataires en 2017 à 93 579 en 2018;

- la revalorisation du point de Retraite : suivant l'Accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 qui prévoit que : « Pour chacun des exercices 2016, 2017 et 2018, la valeur de service des points Agirc et Arrco sera indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac, diminuée de 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue. »

Avec une hypothèse d'inflation prévisionnelle de 1,6 % pour l'exercice 2018, la valeur du point Agirc a été revalorisée de 0,6 % au 1^{er} novembre 2018 portant son montant de 0,4352 € à 0,4378 €.

Évolution d'autres éléments du compte de résultat

- Autres produits et charges techniques :

Les autres produits techniques sont composés des cotisations afférentes à l'exercice 2016 admises en non-valeur au cours de l'exercice pour un montant de 2,3 M€ du produit d'apurement de créances non contentieuses irrécouvrables pour 1,4 M€.

Les autres charges techniques se composent de cotisations admises en non-valeur (2,3 M€), allocations indues irrécouvrables passées en perte pour un montant de 91 K€, et différentes charges liées aux cotisations (remise et perte sur majorations et pénalités...).

- Produits de la compensation :

Avant le transfert des cotisations encaissées de l'AGFF et de l'APEC, ARC a reçu 105 M€ au titre de la compensation en 2018, contre 112 M€ en 2017.

La compensation, après le transfert des encaissements des cotisations AGFF et de l'APEC, passe de 162,5 M€ en 2017 à 166,8 M€ en 2018.

Après compensation, le résultat technique est bénéficiaire de +12,8 M€ (+1,7 M€ en 2017).

Évolution des résultats : financier et exceptionnel

Le résultat financier reste stable à -18 K€, contre -10 K€ en 2017 et s'explique par la constatation d'une charge nette sur les cessions d'OPCVM de trésorerie.

Le résultat exceptionnel passe de 297 K€ en 2017 à 473 K€, et est constitué des produits sur rentrées de créances amorties pour 153 K€ et de la quote-part de plus-value réalisée sur les cessions de divers biens du fonds social pour un montant de 319 K€ (un tiers de la plus-value totale).

En synthèse, le résultat technique net de l'exercice 2018 est bénéficiaire de +13,2 M€, contre +2 M€ en 2017, soit une hausse de 11,2 M€.

L'évolution du résultat entre les deux exercices trouve principalement son explication dans les variations suivantes :

- diminution du ratio allocations/cotisations : + 6,0 M€ ;
- augmentation du produit de la compensation : + 4,3 M€ ;
- diminution des charges techniques : + 1,3 M€.

10.3.2 Résultat du fonds de gestion

Comme pour l'exercice 2017, et dans la continuité de l'article 11 de l'Accord national interprofessionnel du 18 mars 2011 et pour

se conformer aux objectifs de la mise en œuvre de l'article 8 (réduction des coûts de SI retraite, démutualisation progressive des coûts de relation client, trajectoire de réduction des effectifs concernant le métier de la gestion Retraite), les efforts pour maîtriser les coûts de gestion se sont poursuivis. Le résultat d'exploitation se solde par un excédent de 1,6 M€, les ressources de gestion étant supérieures aux charges de gestion administrative.

Une provision pour chantier de grande ampleur a été constituée dans les comptes 2018 à hauteur de 1,2 M€. Cette dotation est destinée à couvrir les frais des prochaines années liés à résorption du stock de liquidation.

Le résultat financier s'établit à 309 K€ en 2018, contre un résultat de 289 K€ en 2017. L'augmentation s'explique par la hausse du revenu dégagé sur la SCI Beauséjour.

Le résultat net total du fonds de gestion s'élève à +1,9 M€, contre un montant de +2,1 M€ en 2017.

10.3.3 Résultat de l'action sociale

Le résultat de l'action sociale est positif à 0,47 M€, contre 3,8 M€ en 2017.

Les attributions sociales sont équivalentes à l'exercice précédent pour un montant de 1,5 M€.

Les frais de fonctionnement facturés par APICIL Gestion en 2018 s'élèvent à 835 K€ en légère diminution par rapport à l'exercice 2017 (-26 K€).

Le résultat financier s'élève -96 K€. Par rapport à 2017, il diminue de -264 K€. En effet, les revenus dégagés dans les SCI Sociales sont moins importants.

Le résultat exceptionnel (321 K€) enregistre un produit net sur la cession de divers biens immobiliers du parc vacances détenus par le biais de SCI, afin de pouvoir répondre globalement aux besoins de financement du plan médico-social et sanitaire défini par les fédérations Agirc et Arrco.

En 2017, une plus-value de cession de 3,2 M€ sur la cession de la SCI Villa Véra a été réalisée et explique le montant du résultat global du fonds social pour cet exercice.

10.4 Analyse du bilan

Le bilan d'ARC se schématise de la façon suivante :

Le total du bilan s'élève à 212,9 M€ au 31 décembre 2018, contre 253,3 M€ au 31 décembre 2017.

L'actif est composé :

- d'immobilisations pour 18,7 M€ en 2018, contre 19,1 M€ en 2017. L'évolution s'explique essentiellement par la baisse du poste immobilier suite à liquidation de SCI du fonds social ;
- de valeurs en portefeuille et de liquidités pour 78 M€ en valeur nette comptable ;
- de créances sur les entreprises pour 108 M€ fin 2018, contre 144 M€ fin 2017. Cette baisse s'explique par une meilleure

affectation des cotisations encaissées malgré la persistance du dysfonctionnement de la DSN ;

- d'autres actifs pour 8 M€, dont une créance dans le fonds technique de 6,2 M€ à l'égard de la fédération Agirc pour assurer le paiement des allocations de janvier 2019.

Le passif est composé :

- de capitaux propres pour 169,9 M€, dont 15,7 M€ de résultat excédentaire pour l'exercice tous fonds confondus ;
- une provision pour chantier d'ampleur de 1,2 M€ ;
- de dettes techniques pour 22,8 M€ comprenant des dettes envers les allocataires pour 1,8 M€, des entreprises créditrices pour 11 M€ et un compte courant avec APICIL Gestion pour 10 M€ (avance de trésorerie sur les cotisations encaissées par l'organisme de moyens pour le compte d'ARC et non ventilées suite aux dysfonctionnements liés à la DSN) ;
- d'autres dettes pour 18 M€, essentiellement composées d'une dette à l'égard de l'AGFF pour 9,8 M€ dans le cadre de l'encaissement des cotisations pour son compte et une dette de 6 M€ au titre des retenues sociales à reverser aux organismes sociaux ;
- de dettes financières pour 0,8 M€.

10.5 Événements post-clôture

Conformément à l'Accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 instituant le régime Agirc-Arrco de Retraite complémentaire et à l'application de l'article 153 de l'ANI, l'institution ARC fusionne avec l'institution AGIRA Retraite des Salariés du Groupe APICIL pour devenir APICIL Agirc-Arrco à effet du 1^{er} janvier 2019.

APICIL Agirc-Arrco bénéficie de l'apport des biens mobiliers, immobiliers et financier et reprend l'ensemble du passif, ainsi que tous les engagements pris envers les créanciers, les participants et les allocataires de l'institution ARC au 31 décembre 2018.

Afin d'assurer la pérennité et l'indépendance du Groupe APICIL, une nouvelle structuration du Groupe est nécessaire pour donner une meilleure visibilité sur l'activité de chaque métier et améliorer l'agilité et les performances du Groupe.

Dans cette optique, il est envisagé des transferts de personnel au sein du Groupe APICIL à effet 1^{er} juillet 2019 pour que les salariés directement liés à un métier soient employés par les entités ou une association de moyens dédiée.

APICIL Agirc-Arrco deviendra ainsi l'employeur de l'ensemble des salariés rattachés à l'activité Retraite complémentaire.

11 AGIRA RETRAITE DES SALARIÉS

11.1 AGIRA Bilan actif au 31 décembre 2018

en euros

	AGIRA R	AGIRA G	AGIRA S	Total 2018	Total 2017
Immobilisations incorporelles			23 732 644	23 732 644	23 418 117
Amortissements et dépréciations			-23 732 644	-23 732 644	-23 418 117
Immobilisations corporelles	36 831	107 575	1 642 098	1 786 504	1 786 504
Amortissements et dépréciations	-28 174	-73 852	-1 489 649	-1 591 675	-1 590 723
Immobilisations financières	1 596 361	7 337 686	11 420 022	20 354 069	20 534 345
Dépréciations			-20 495	-20 495	-17 960
Créances techniques	618 138			618 138	791 653
Dépréciations					
Total actif immobilisé	2 223 156	7 371 409	11 551 976	21 146 541	21 503 819
Titres de l'activité de placement	473 802 217	26 862 746	9 664 725	510 329 688	511 247 749
Dépréciations					
Autres créances de l'activité de placement	15 045 000			15 045 000	15 045 000
Dépréciations					
Total activité de placement	488 847 217	26 862 746	9 664 725	525 374 688	526 292 749
Cotisations à recevoir des entreprises	156 326 800			156 326 800	242 565 000
Entreprises débitrices	75 040 718			75 040 718	93 204 783
Dépréciations	-30 515 310			-30 515 310	-44 422 864
Autres créances techniques	961 858			961 858	1 122 552
Dépréciations	-593 435			-593 435	-680 255
Autres créances		2 029 823	72 429	2 102 252	2 432 173
Dépréciations					
Disponibilités	95 991 914	20 662 778	1 621 390	118 276 082	112 026 178
Dépréciations	-3 288	-12 074	-540	-15 902	-6 057
Total actif circulant	297 209 257	22 680 527	1 693 279	321 583 063	406 241 510
Comptes de régularisation					
Total comptes de régularisation					
Comptes de liaison entre fonds	172 149	198 292		370 441	509 267
Total actif	788 451 779	57 112 974	22 909 980	868 474 733	954 547 345

11.2 AGIRA Bilan passif au 31 décembre 2018

en euros

	AGIRA R	AGIRA G	AGIRA S	Total 2018	Total 2017
Réserve	491 265 184	50 574 089	18 577 943	560 417 216	555 287 083
Réserve de fonds de roulement	220 661 163			220 661 163	200 472 326
Résultat de l'exercice					
Excédent		2 775 260	432 189	3 207 449	25 318 970
Déficit	37 267 279			37 267 279	
Total réserves	674 659 068	53 349 349	19 010 132	747 018 549	781 078 379
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	674 659 068	53 349 349	19 010 132	747 018 549	781 078 379
Provisions pour risques et charges		1 907 590		1 907 590	
Total provisions		1 907 590		1 907 590	
Dettes financières		1 131 962	2 750 579	3 882 541	4 430 985
Dettes techniques	66 816 375			66 816 375	107 131 487
Autres dettes	46 778 044	724 073	977 120	48 479 237	61 397 227
Total dettes	113 594 419	1 856 035	3 727 699	119 178 153	172 959 699
Contributions techniques					
Autres produits constatés d'avance					
Total produits constatés d'avance					
Comptes de liaison entre fonds	198 292		172 149	370 441	509 267
Total passif	788 451 779	57 112 974	22 909 980	868 474 733	954 547 345

11.3 Compte de résultat tous fonds

en euros

	AGIRA R	AGIRA G	AGIRA S	Total 2018	Total 2017
Produits techniques	1 067 376 163			1 067 376 163	1 068 813 616
Cotisations des entreprises	1 044 527 127			1 044 527 127	1 050 020 630
Cotisations des tiers	8 429			8 429	5 120
Majorations et pénalités de retard	581 884			581 884	1 323 744
Autres produits techniques	10 970 513			10 970 513	12 896 983
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 288 210			11 288 210	4 567 139
Transfert de charges techniques					
Produits de gestion courante		24 138 038	5 177 024	29 315 062	28 867 808
Dotations		23 593 966	5 020 863	28 614 829	28 529 270
Autres produits d'exploitation		544 072		544 072	194 023
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			156 161	156 161	144 515
Transfert de charges d'exploitation					
Total produits d'exploitation hors solidarité	1 067 376 163	24 138 038	5 177 024	1 096 691 225	1 097 681 424
Charges techniques	1 198 816 001			1 198 816 001	1 180 105 612
Allocations	1 160 806 858			1 160 806 858	1 137 657 850
Allocations à la charge de l'AGFF					
Contributions techniques					
Allocations à la charge du régime	1 160 806 858			1 160 806 858	1 137 657 850
Prélèvements sur cotisations pour le fonds de gestion administrative	23 000 383			23 000 383	22 906 117
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	5 020 863			5 020 863	5 014 128
Autres charges techniques	9 987 897			9 987 897	14 527 517
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Interventions sociales (participations financières)			2 743 527	2 743 527	2 688 279
Charges de gestion courante		22 019 136	2 036 540	24 055 676	22 206 371
Sous traitance intra-groupe		18 366 971	1 565 852	19 932 823	19 918 666
Services extérieurs		1 729 532		1 729 532	1 813 656
Impôts, taxes et versements assimilés					44 700
Charges de personnel		2 009		2 009	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 908 280	470 688	2 378 968	381 461
Autres charges de gestion courante		12 344		12 344	47 888
Total charges d'exploitation hors solidarité	1 198 816 001	22 019 136	4 780 067	1 225 615 204	1 205 000 262
Résultat d'exploitation hors solidarité	-131 439 838	2 118 902	396 957	-128 923 979	-107 318 838

en euros

	AGIRA R	AGIRA G	AGIRA S	Total 2018	Total 2017
Produits de la solidarité	93 694 251			93 694 251	131 081 031
Produits de compensation	93 694 251			93 694 251	131 081 031
Contribution d'équilibre de l'AGFF					
Solidarité AGIRC-ARRCO					
Charges de la solidarité					
Charges de compensation					
Solidarité AGIRC-ARRCO					
Résultat de la solidarité	93 694 251			93 694 251	131 081 031
Résultat d'exploitation après solidarité	-37 745 587	2 118 902	396 957	-35 229 728	23 762 193
Produits financiers	136 940	536 519	24 339	697 798	2 625 636
Charges financières	59 611	20 237	13 250	93 098	1 712 760
Transfert de produits financiers					
Résultat financier	77 329	516 282	11 089	604 700	912 876
Produits exceptionnels	405 479	140 076	72 429	617 984	769 781
Charges exceptionnelles			48 286	48 286	121 380
Résultat exceptionnel	405 479	140 076	24 143	569 698	648 401
Impôts sur les revenus	-4 500			-4 500	-4 500
Résultat de l'exercice	-37 267 279	2 775 260	432 189	-34 059 830	25 318 970

12 AGIRA RETRAITE DES CADRES

12.1 AGIRA bilan actif au 31 décembre 2018

en euros

	AGIRA RC R	AGIRA RC G	AGIRA RC S	Total 2018	Total 2017
Immobilisations incorporelles			9 558 120	9 558 120	9 341 712
Amortissements et dépréciations			-9 558 120	-9 558 120	-9 341 712
Immobilisations corporelles					
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations financières	132 712	5 591 978	13 151 120	18 875 810	19 212 743
Dépréciations			-136 710	-136 710	-65 280
Créances techniques					
Dépréciations					
Total actif immobilisé	132 712	5 591 978	13 014 410	18 739 100	19 147 463
Titres de l'activité de placement		5 145 538	2 236 746	7 382 284	7 384 771
Dépréciations					
Autres créances de l'activité de placement					
Dépréciations					
Total activité de placement		5 145 538	2 236 746	7 382 284	7 384 771
Cotisations à recevoir des entreprises	85 633 100			85 633 100	126 155 000
Entreprises débitrices	33 197 237			33 197 237	28 760 421
Dépréciations	-10 380 750			-10 380 750	-10 842 369
Autres créances techniques	449 438			449 438	508 183
Dépréciations	-279 296			-279 296	-283 824
Autres créances	6 250 282	933 975	567 476	7 751 733	761 700
Dépréciations			-46	-46	-46
Disponibilités	45 256 015	18 044 773	6 984 885	70 285 673	81 372 673
Dépréciations	-1 748	-13 805	-4 982	-20 535	-4 363
Total actif circulant	160 124 278	18 964 943	7 547 333	186 636 554	226 427 375
Comptes de régularisation					
Total comptes de régularisation					
Comptes de liaison entre fonds	72 162	158 374		230 536	294 275
Total actif	160 329 152	29 860 833	22 798 489	212 988 474	253 253 884

12.2 AGIRA bilan passif au 31 décembre 2018

en euros

	AGIRA RC R	AGIRA RC G	AGIRA RC S	Total 2018	Total 2017
Réserve	2 070 130	26 072 394	20 935 979	49 078 503	42 927 558
Réserve de fonds de roulement	105 184 649			105 184 649	103 324 771
Résultat de l'exercice					
Excédent	13 266 772	1 947 103	476 910	15 690 785	8 010 823
Déficit					
Total réserves	120 521 551	28 019 497	21 412 889	169 953 937	154 263 152
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	120 521 551	28 019 497	21 412 889	169 953 937	154 263 152
Provisions pour risques et charges		1 192 410	5 394	1 197 804	
Total provisions		1 192 410	5 394	1 197 804	
Dettes financières		335 983	448 280	784 263	1 260 035
Dettes techniques	22 858 673			22 858 673	77 485 625
Autres dettes	16 790 554	312 943	859 764	17 963 261	19 950 797
Total dettes	39 649 227	648 926	1 308 044	41 606 197	98 696 457
Contributions techniques					
Autres produits constatés d'avance					
Total produits constatés d'avance					
Comptes de liaison entre fonds	158 374		72 162	230 536	294 275
Total passif	160 329 152	29 860 833	22 798 489	212 988 474	253 253 884

12.3 Compte de résultat tous fonds

en euros

	AGIRA RC R	AGIRA RC G	AGIRA RC S	Total 2018	Total 2017
Produits techniques	585 550 678			585 550 678	570 288 206
Cotisations des entreprises	581 197 801			581 197 801	565 330 219
Cotisations des tiers	2 749			2 749	18 383
Majorations et pénalités de retard	113 715			113 715	453 502
Autres produits techniques	3 762 825			3 762 825	3 571 723
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	473 588			473 588	914 379
Transfert de charges techniques					
Produits de gestion courante		8 539 548	2 988 081	11 527 629	11 423 101
Dotations		8 464 375	2 883 766	11 348 141	11 288 565
Autres produits d'exploitation		75 173	229	75 402	33 542
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			104 086	104 086	100 994
Transfert de charges d'exploitation					
Total produits d'exploitation hors solidarité	585 550 678	8 539 548	2 988 081	597 078 307	581 711 307
Charges techniques	739 594 341			739 594 341	731 077 297
Allocations	725 678 362			725 678 362	715 899 644
Allocations à la charge de l'AGFF					
Contributions techniques					
Allocations à la charge du régime	725 678 362			725 678 362	715 899 644
Prélèvements sur cotisations pour le fonds de gestion administrative	8 233 372			8 233 372	8 217 219
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	2 883 766			2 883 766	2 858 847
Autres charges techniques	2 798 841			2 798 841	4 101 587
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Interventions sociales (participations financières)			1 575 266	1 575 266	1 537 549
Charges de gestion courante		6 935 094	1 160 923	8 096 017	7 792 291
Sous traitance intra-groupe		5 179 493	834 939	6 014 432	6 875 936
Services extérieurs		557 873	96	557 969	667 063
Impôts, taxes et versements assimilés					9 655
Charges de personnel		1 903		1 903	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 192 410	325 888	1 518 298	235 287
Autres charges de gestion courante		3 415		3 415	4 350
Total charges d'exploitation hors solidarité	739 594 341	6 935 094	2 736 189	749 265 624	740 407 137
Résultat d'exploitation hors solidarité	-154 043 663	1 604 454	251 892	-152 187 317	-158 695 830

en euros

	AGIRA RC R	AGIRA RC G	AGIRA RC S	Total 2018	Total 2017
Produits de la solidarité	166 855 355			166 855 355	162 542 631
Produits de compensation	166 855 355			166 855 355	162 542 631
Contribution d'équilibre de l'AGFF					
Solidarité AGIRC-ARRCO					
Charges de la solidarité					
Charges de compensation					
Solidarité AGIRC-ARRCO					
Résultat de la solidarité	166 855 355			166 855 355	162 542 631
Résultat d'exploitation après solidarité	12 811 692	1 604 454	251 892	14 668 038	3 846 801
Produits financiers	8 388	328 450	18 061	354 899	731 365
Charges financières	26 408	19 159	113 797	159 364	284 814
Transfert de produits financiers					
Résultat financier	-18 020	309 291	-95 736	195 535	446 551
Produits exceptionnels	473 399	33 358	1 311 631	1 818 388	6 705 800
Charges exceptionnelles	299		990 877	991 176	2 988 329
Résultat exceptionnel	473 100	33 358	320 754	827 212	3 717 471
Impôts sur les revenus					
Résultat de l'exercice	13 266 772	1 947 103	476 910	15 690 785	8 010 823

10°

20°

30°

50°

40°

30°

20°



GROUPE APICIL
38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire

groupe-apicil.com

APICIL Gestion Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire

GRESHAM Banque – Société Anonyme au capital de 8 997 634 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341 911 576, établissement de Crédit N° 14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume CS 10020 – 75383 Paris CEDEX 08

APICIL Service Protection Sociale (ASPS) Société par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au RCS de Lyon 453 283 103, au capital de 41 200 €, dont le siège social: 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire

APICIL Asset Management S.A. au capital de 8 058 100 € RCS Paris 343 104 949 – Société de Gestion de Portefeuille – Agrément AMF n° GP 98038 Siège social: 20 rue de la Baume CS 10020 – 75383 Paris CEDEX 08

Communication non contractuelle à caractère publicitaire

IN19/FCR0045
Ref. 3739 – 06/2019

Conception: ekno
@photographie: Ronan Gladu, Jean-Marie Liot.



10°